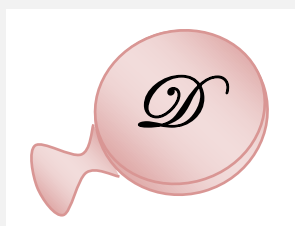


RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



ENQUÊTE NATIONALE SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN GUINÉE

RAPPORT FINAL

Mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTE DES TABLEAUX	4
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6
INTRODUCTION	8
1. CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	9
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	9
1.2 OBJECTIFS	10
1.3 RÉSULTATS ATTENDUS	11
1.4 MÉTHODOLOGIE	11
1.4.1 Population cible	11
1.4.2 Définition des principaux concepts	12
1.4.3 Approche méthodologique globale	13
1.4.4 Échantillonnage	14
1.4.5 Taille et répartition de l'échantillon du volet quantitatif	14
1.4.6 Méthodes de collecte	18
1.4.7 Préparation de la collecte des données	19
1.4.8 Collecte des données	21
1.4.9 Saisie et traitement des données	21
1.4.10 Analyse des données	21
1.4.11 Considérations éthiques	22
1.4.12 Contrôle de la qualité des données	22
1.4.13 Limites de l'étude	23
2. PRINCIPAUX RÉSULTATS	24
2.1 RÉSULTATS DE LA REVUE DOCUMENTAIRE	24
2.1.1 Dispositifs institutionnels mis en place pour réduire les VBG en Guinée	24
2.1.2 Les différentes formes de recours possibles pour les victimes de VBG en Guinée	25
2.1.3 Les faiblesses inhérentes à la loi dans la lutte contre les VBG en Guinée	26
2.2 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE	28
2.2.1 Caractéristiques de la population cible	28
2.2.2 Résultats globaux	30
2.2.3 Acceptation de la violence par les hommes et les femmes	32
2.2.4 Attitudes face à la violence conjugale	33
2.2.5 Violences subies depuis l'âge de 15 ans	34
2.2.6 Violences subies au cours des 12 derniers mois	40
2.2.7 Violences conjugales	41
2.2.8 Formes de violence les plus graves	43
2.2.9 Recours des victimes des violences	43

2.2.10 Recours des victimes des violences conjugales	44
2.2.11 Conséquences des violences sur les victimes	44
2.3 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUALITATIVE	48
2.3.1 Perception de la violence	48
2.3.2 Opinions des agents de défense et de sécurité sur la pratique des VBG au sein des forces de défense et de sécurité	50
2.3.3 Opinions des personnes interrogées sur certaines pratiques culturelles courantes	51
2.3.4 Groupes les plus vulnérables aux VBG	52
2.3.5 Types de soutien dont ont besoin les victimes de VBG	53
2.3.6 Réactions habituelles des victimes	53
2.3.7 Causes les plus fréquentes des VBG	54
2.3.8 Conséquences les plus fréquentes des VBG	54
2.3.9 Stratégies préconisées pour une lutte efficace contre les VBG	54
CONCLUSION	56
ANNEXES	58

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : REPARTITION DES ZONES DE DENOMBREMENT ET DES MENAGES A ENQUETER SELON LA REGION	16
TABLEAU 2 : NOMBRE DE PERSONNES PREVUES DANS L'ECHANTILLON, NOMBRE DE PERSONNES EFFECTIVEMENT ENQUETEES ET TAUX DE REPOSE PAR SEXE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE.....	22
TABLEAU 3 : REPARTITION DE LA POPULATION CIBLE DE L'ENQUETE PAR QUELQUES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES SELON LE SEXE.....	28
TABLEAU 4 : PROPORTION DE PERSONNES DE 15-64 ANS AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS PAR TYPE DE VIOLENCE ET PAR SEXE	31
TABLEAU 5 : PROPORTION DE PERSONNES DE 15-64 ANS AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE DEPUIS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR TYPE DE VIOLENCE ET PAR SEXE	31
TABLEAU 6 : PROPORTION DE PERSONNES DE 15-64 ANS AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE CONJUGALE PAR SEXE SELON LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE.....	31
TABLEAU 7 : PROPORTION (%) DE PERSONNES D'ACCORD (TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT) AVEC L'AFFIRMATION PAR SEXE	32
TABLEAU 8 : PROPORTION (%) DE PERSONNES IL EST JUSTIFIE QU'UN MARI FRAPPE/BATTE SA FEMME DANS CHACUNE DES SITUATIONS SUIVANTES PAR SEXE.....	33
TABLEAU 9 : REPARTITION (EN %) DES INDIVIDUS SELON LES FORMES DE VIOLENCES PHYSIQUES SUBIES PAR SEXE	35
TABLEAU 10 : REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LES FORMES DE VIOLENCES SEXUELLES SUBIES PAR SEXE (EN %).....	36
TABLEAU 11 : REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LES FORMES DE VIOLENCES VERBALES ET PSYCHOLOGIQUES SUBIES PAR SEXE (EN %).....	37
TABLEAU 12 : REPARTITION (%) DES INDIVIDUS SELON LES FORMES DE VIOLENCES ECONOMIQUES SUBIES PAR SEXE....	38
TABLEAU 13 : REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LES ACTES MALVEILLANTS SUBIS PAR SEXE (EN %).....	39
TABLEAU 14 : REPARTITION DES INDIVIDUS SELON LES FORMES DE REACTIONS AUX VIOLENCES CONJUGALES (%)	45
TABLEAU 15 : PROPORTION DES VICTIMES DE VIOLENCES AYANT EU DES CONSEQUENCES SUR LA SANTE PHYSIQUE (%) PAR QUELQUES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	46
TABLEAU 16 : REPARTITION DES VICTIMES SELON LES TYPES DE CONSEQUENCES SUR LA SANTE PHYSIQUE (%) PAR QUELQUES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	46
TABLEAU 17 : REPARTITION DES VICTIMES DE VIOLENCES AYANT EU DES CONSEQUENCES SUR LA SANTE MENTALE (%)47	
TABLEAU 18 : REPARTITION DES VICTIMES SELON LES TYPES DE CONSEQUENCES SUR LA SANTE MENTALE (%) PAR QUELQUES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	47
TABLEAU 19 : REPARTITION DES FEMMES AYANT DES PROBLEMES DE SANTE DUS A L'EXCISION (%) PAR QUELQUES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES.....	48
TABLEAU 20 : REPARTITION DES FEMMES EXCISEES SELON LES PROBLEMES DE SANTE DUS A L'EXCISION (%) PAR QUELQUES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	48
TABLEAU 21 : PROPORTION (%) D'HOMMES AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET LES PRINCIPAUX TYPES DE VIOLENCE.....	58
TABLEAU 22 : PROPORTION (%) DE FEMMES AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET LES PRINCIPAUX TYPES DE VIOLENCE.....	59
TABLEAU 23 : PROPORTION (%) D'HOMMES AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET LES PRINCIPAUX TYPES DE VIOLENCE.....	60
TABLEAU 24 : PROPORTION (%) DE FEMMES AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET LES PRINCIPAUX TYPES DE VIOLENCE.....	61
TABLEAU 25 : PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE CONJUGALE DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	63

TABLEAU 26 : PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE CONJUGALE DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS PAR SEXE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET LES PRINCIPAUX TYPES DE VIOLENCE	65
TABLEAU 27 : PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE CONJUGALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET LES PRINCIPAUX TYPES DE VIOLENCE	67
TABLEAU 28 : PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT SUBI AU MOINS UNE FOIS UN VIOL DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	69
TABLEAU 29 : PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT SUBI AU MOINS UNE FOIS UN VIOL CONJUGAL DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS ET AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR SEXE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	70
TABLEAU 30 : PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT ENGAGÉ UN RECOURS SUITE À LA DERNIÈRE VIOLENCE SUBIE PAR SEXE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	72
TABLEAU 31 : PROPORTION (%) DE PERSONNES AYANT ENGAGÉ UN RECOURS SUITE À LA DERNIÈRE VIOLENCE CONJUGALE SUBIE PAR SEXE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	74

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En 2016, le Ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance, décide de lancer une enquête nationale sur les violences basées sur le genre. Pour réaliser cet objectif, le Ministère a bénéficié de l'appui technique et financier de l'UNFPA dans le cadre du programme de coopération UNFPA-Guinée (2013-2017).

La dernière enquête d'évaluation des violences basées sur le genre, réalisée en 2009 sous l'égide du Ministère, a révélé huit types majeurs de VBG pratiquées en Guinée, hors mis les mutilations génitales féminines. La prévalence cumulée était alors de 92% chez les femmes âgées de 15 à 60 ans. En outre, cette prévalence est homogène quel que soit la caractéristique des personnes enquêtées. Cette enquête qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts de Ministère dans la lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre, est une actualisation de celle 2009.

Les résultats obtenus de cette enquête sont les suivants :

1. Les principales caractéristiques des personnes interrogées, utilisées comme variables de croisement pour appréhender le phénomène des VBG, portent sur le milieu de résidence, la région administrative, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, l'occupation, le sexe, l'âge, la religion et le groupe ethnique.

Sur les 3200 individus de l'échantillon, 2963 sont touchés, soit un taux de réponse de 92,6%. Parmi eux, 61,5% sont ruraux et 38,5% urbains. Le taux de réponse est 90,9% chez les hommes et 94,3% chez les femmes.

2. Le dispositif institutionnel pour lutter contre les violences basées sur le genre en Guinée est encore mal structuré ; il est concentré à Conakry et dans certaines régions et ne couvre pas tous les sujets des violences.

Au niveau de la police, il existe un service de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM), ayant pour mandat de lutter contre les violations des droits des femmes et des enfants et de protéger les mœurs. Toutefois, l'insuffisance de personnel, le manque de formation du personnel existant et la non prise en compte des violences dans les zones reculées du pays empêchent le fonctionnement efficace de l'office. Quant à la Gendarmerie, la situation est pire. Bien que disposant d'une «Division de protection des enfants et du genre» à la Direction des Investigations judiciaires, mais celle-ci est située uniquement dans la commune de Matam à Conakry. Ce service n'a pas de compétence territoriale et est dépourvu de personnel suffisant et adéquatement formé.

En matière de recours des victimes de VBG, la législation guinéenne offre plusieurs solutions qui sont d'ordre médical, psychosocial, juridique ou judiciaire. Mais ces recours sont très peu utilisés, soit par ignorance du droit, soit puisque la grande majorité des victimes de VBG sont des femmes et des filles ne pouvant pas faire recours à cause de leurs vulnérabilités économiques associées à d'autres facteurs comme les coutumes, les traditions et la religion.

3. Cinq types de violences caractérisent les VBG en Guinée avec des dimensions plus ou moins différentes selon le milieu de résidence, le groupe d'âge, le sexe, la catégorie professionnelle ou l'ethnie.

- **La violence physique** est partout élevée en Guinée. Mais elle est plus prépondérante chez les hommes (59%) que chez les femmes (55,7%) et plus fréquente dans les régions de Faranah, Kindia et Conakry, et plus faible à Kankan. Parmi les violences physiques, les gifles et autres coups (52,1%) sont les plus utilisées dans l'ensemble.

- **Les violences sexuelles**, tout comme les violences physiques constituent un phénomène de société en Guinée. Les femmes restent largement les plus victimes de ce type de violence (29,3% contre 18,2 % chez les hommes au niveau national). Ce phénomène est plus fréquent en milieu urbain, chez les non musulmans et chez les personnes de niveau d'instruction plus élevé ou parmi les ethnies Sousous et Forestiers.

- **Les violences psychologiques** touchent toute la population guinéenne avec des degrés élevés et identiques chez les hommes (67,7%) et les femmes (67,3%). Les formes de violences verbales ou psychologiques les plus fréquentes sont les injures (58%), et dans une moindre mesure, l'imposition de comportements et le contrôle des sorties et relations.

- **Les violences économiques** sont moins fréquentes que les précédentes. Néanmoins, elles sont plus élevée chez les femmes (9,4%) que les chez les hommes (8,9%), dans les régions de Conakry et de Faranah, de Kankan et de N'Zérékoré et moins élevées à Mamou. Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, l'empêchement d'avoir accès aux ressources reste la principale forme de violence économique subie.

- **Les violences dues aux actes malveillants** sont, tout comme les violences économiques, moins fréquentes chez les hommes et chez les femmes (8,9% pour chaque sexe). Le jet d'objet, le déchirement d'habits et la destruction d'objet sont la principale forme d'actes malveillants subis.

4. De toutes les violences, **les violences conjugales** sont les plus fréquentes et se présentent sous plusieurs formes. Elles peuvent être des agressions physiques, des violences psychologiques ou sexuelles, des menaces ou des contraintes pouvant aller jusqu'à la mort. Plus d'une femme sur deux (63%) en sont victimes avec des proportions plus élevées en zone urbaine et dans les régions de Faranah, Kindia, Conakry et N'Zérékoré. Les violences physiques, la menace ou l'attaque, l'humiliation ou des empoignades de la part de leur conjoint, sont les formes les plus graves de violence conjugales.

5. **Les mutilations génitales féminines** constituent les formes de violence les plus graves et les plus sévères subies par les femmes en Guinée. Une majorité de 91,8% de femmes déclarent au cours de cette enquête avoir subi cette pratique. La proportion de femmes excisées dépasse les 80% dans chacune des huit régions du pays et il n'y a aucune différence significative entre les zones de résidence ou les groupes ethniques.

6. Le recours face aux VBG constitue un véritable défi pour les victimes, car une victime sur quatre a parlé à quelqu'un la dernière fois qu'elle a été victime de violence. Cette situation est la même dans le cas particulier des violences conjugales. Moins de 5 % des hommes et 3 % des femmes ayant porté plainte après la dernière violence subie ont reçu de réponse. Parmi ceux-ci, une faible proportion (3,5 % chez les hommes et 1,9 % chez les femmes) a été satisfaite de la réponse reçue.

INTRODUCTION

En Guinée, il ressort de l'observation des comportements socioculturels que le phénomène des Violences Basées sur le Genre (VBG) est très largement répandu, particulièrement les Mutilations Génitales Féminines/Excisions (MGF/E).

La première enquête nationale sur les violences basées sur le genre, réalisée en Guinée en 2009 par le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance, en partenariat avec certaines agences de l'ONU, en l'occurrence l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS, avait permis d'identifier les huit principaux types de Violences Basées sur le Genre pratiquées dans le pays avec une prévalence cumulée de 92 % chez les femmes de 15 à 64 ans. Cette enquête avait également montré que la forme de VBG la plus répandue est constituée par les MGF/E avec une prévalence de 98% chez les femmes de 15 à 64 ans.

Pour faire face à cette situation, en plus des mesures juridiques prises, le Gouvernement guinéen à travers le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance avec l'appui des partenaires au développement, notamment l'UNFPA, les ONG nationales et internationales, s'est engagé dans d'intenses campagnes de sensibilisation en faveur de l'abandon des VBG en particulier l'excision.

C'est ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), dans le cadre du Programme de Coopération avec la République de Guinée, a financé la réalisation de l'Enquête Nationale sur les Violences Basées sur le Genre (ENVBG). Cette enquête a été menée en septembre et octobre 2016 par le Cabinet « Diagnostic-SARL » sous la responsabilité et la coordination du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance. Elle a permis non seulement de réactualiser les données sur les VBG vieilles de 7 ans, mais surtout de fournir des informations pertinentes et fiables, aux niveaux national et régional sur la base desquelles le Gouvernement pourra définir des interventions efficaces de lutte contre les VBG en Guinée.

Le présent rapport présente les résultats de cette enquête. Il est subdivisé en deux (2) grandes parties : i) la première concerne le contexte et les aspects méthodologiques de l'enquête ; iii) la deuxième décrit en détail les principaux résultats de l'analyse des données issues de la revue documentaire et de la collecte de terrain (enquête quantitative et qualitative).

1. CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.1 Contexte et justification

La République de Guinée est un pays situé à l'Ouest du continent africain. Elle s'étend sur une superficie de 245857 km². Elle est limitée au nord par le Sénégal et le Mali, au sud par la Sierra Léone et le Libéria, à l'ouest par l'Océan atlantique et la Guinée-Bissau et à l'est par la Côte d'Ivoire.

La population guinéenne est estimée à environ onze millions d'habitants dont 52 % de femmes, selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3, 2014). La République de Guinée comprend quatre régions naturelles présentant des reliefs et végétations différents. La population guinéenne, qui constitue une véritable mosaïque culturelle et linguistique, comprend plusieurs ethnies s'exprimant dans de nombreux dialectes dont les principaux sont le Maninka, le Soussou, le Poular, le Kissien, le Toma et le Kpèlè.

La grande majorité de la population guinéenne reste fortement influencée par des préjugés et stéréotypes qui assignent à l'homme et à la femme des rôles et fonctions sociaux qui établissent un rapport de dominant-dominé en fonction de leur sexe. Cette perception des rapports homme-femme instaure une véritable suprématie du premier sur la seconde.

En dépit de leur supériorité numérique et de leur contribution de plus en plus croissante dans les dépenses des familles, les femmes guinéennes souffrent encore de nombreuses discriminations et stigmatisations. Elles sont très peu représentées dans les sphères de prise de décisions, dans les institutions publiques et privées du pays, et font l'objet de plusieurs formes de violences basées sur le genre : atteintes graves à l'intégrité physique et morale comme sanction d'un écart de comportement ou de langage de la part du mari, viol, y compris au sein du couple, mariage précoce et forcé, mutilation génitale féminine y compris l'excision, polygamie et répudiation...

Ces discriminations et violences à l'égard de la femme sont parfois encouragées par la loi et la pratique des institutions étatiques, notamment dans le droit matrimonial et de succession.

La domination de la femme, qui doit rester soumise et obéissante, trouve son origine et sa justification non seulement dans les us et coutumes de l'ensemble des ethnies guinéennes, mais aussi dans le code civil guinéen et dans une interprétation erronée des règles et traditions de l'Islam, religion de 85% des Guinéennes et Guinéens.

Or, la lutte contre les violences faites aux femmes et pour la reconnaissance de la place et du rôle qui sont les leurs dans toute société constituent, depuis de nombreuses années, des objectifs fondamentaux à atteindre par la communauté internationale. Au cours des quatre dernières décennies notamment, la communauté internationale a adopté de nombreux plans d'action prévoyant des actions concrètes à entreprendre pour lutter contre les violences faites aux femmes et à leur conférer une place centrale dans la conduite des affaires du monde.

C'est ainsi qu'en septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté les 17 Objectifs du développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, qui se sont substitués aux Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD).

Auparavant, de nombreux plans avaient été adoptés, plusieurs conférences et colloques organisés, d'importantes recommandations et résolutions d'organisations internationales universelles et régionales adoptées dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences à l'égard des femmes afin de faire d'elles des acteurs incontournables dans la prise des décisions qui engagent le sort de l'humanité.

D'innombrables résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de Sécurité et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ainsi des organisations régionales comme l'Union africaine, des organes de traités comme le Comité contre la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits de l'Enfant ont été adoptées dans le sens de l'autonomisation de la femme. Mais toutes ces mesures attendent encore d'avoir une répercussion tangible sur la vie au quotidien des millions de femmes dans le monde.

En Guinée, sous l'impulsion du Ministère l'Action Sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance avec le soutien des partenaires techniques et financiers, de réels efforts ont été consentis pour lutter contre toutes les formes de violence basée sur le genre. Des textes législatifs et réglementaires adoptés, des nouvelles institutions créés ou renforcés, comme l'Office de protection du Genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM).

Nonobstant ces efforts fournis par le gouvernement guinéen avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux, il ressort de l'observation des comportements socioculturels en Guinée que le phénomène des VBG est très largement répandu encore, certaines formes comme les MGF/excision sont d'ailleurs en augmentation.

En effet, selon les résultats de l'Enquête nationale sur les violences basées sur le genre, réalisée en Guinée en 2009 par le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance, en partenariat avec certaines agences de l'ONU, en l'occurrence l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS, huit principaux types de VBG ne prenant pas en compte les MGF/E sont pratiqués en Guinée avec une prévalence cumulée de 92 % chez les femmes de 15 à 64 ans. Ce constat est valable dans toutes les quatre régions naturelles du pays et sans différence en fonction de l'âge, du pouvoir économique, de l'ethnie ou selon que l'on soit en milieu urbain ou rural. Selon la même étude, la forme de VBG qui a la prévalence la plus élevée constitue les MGF/E avec 98% chez les femmes de 15 à 64 ans. Mais ces données peuvent avoir évolué au cours des huit dernières années.

Pour une mise en œuvre efficiente du programme de coopération UNFPA-Guinée (2013-2017), il s'est avéré nécessaire de réactualiser les résultats de cette enquête. De plus, la dimension VBG au sein des forces de défense et de sécurité d'une part et en milieu carcéral d'autre part, est apparue primordiale vu les effectifs croissants de femmes et les indices de violences rapportés de plus en plus dans ces milieux.

1.2 Objectifs

L'objectif général de l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre (VBG) est de contribuer à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en fournissant des informations pertinentes et fiables, aux niveaux national et régional, permettant de définir des interventions efficaces de lutte contre les VBG en Guinée.

Plus spécifiquement, l'enquête nationale sur les VBG vise les objectifs suivants :

- faire la typologie des violences basées sur le genre et leur degré de gravité (handicap, létalité, psychose, fistule obstétricale, etc.) ;
- identifier et décrire les déterminants socioculturels et économiques des VBG en Guinée ;
- décrire la perception que les populations se font des VBG ;

- évaluer l’ampleur par type des VBG en termes de prévalence, d’incidence selon les régions, les ethnies, les groupes d’âges, le sexe, la religion, le milieu de résidence ;
- identifier les principaux groupes de population et les zones selon le degré de risque ;
- identifier et analyser les recours des victimes et les réponses reçues ;
- évaluer les dispositions institutionnelles et juridiques prises pour réduire les VBG.

1.3 Résultats attendus

Au terme de l’étude sur les VBG en Guinée, les résultats suivants sont attendus :

- les différents types de VBG sont identifiés, cartographiés et leur gravité décrite ;
- les déterminants socioculturels et économiques des VBG en Guinée sont identifiés et décrits ;
- la perception que les populations se font des VBG est décrite ;
- l’ampleur des VBG en termes de prévalence et d’incidence selon les régions, les ethnies, les groupes d’âges, le sexe, la religion, le milieu de résidence, est connue ;
- les principaux groupes de populations et les différentes zones selon le degré de risque sont déterminés ;
- les systèmes de recours des victimes et les réponses reçues sont décrits et leur degré d’efficacité établi ;
- les dispositions institutionnelles et juridiques prises pour réduire les VBG sont identifiées et leur degré d’efficacité établi ;
- des recommandations d’interventions efficaces pour lutter contre les VBG sont formulées.

1.4 Méthodologie

1.4.1 Population cible

L’enquête nationale sur les VBG 2016 a ciblé principalement les femmes mais aussi les hommes de 15 – 64 ans vivant sur le territoire guinéen au moment de l’enquête.

Par ailleurs, compte tenu des objectifs visant à mieux comprendre l’environnement des VBG, d’autres catégories sociales sont ciblées dans le volet qualitatif de l’enquête. Ces catégories sont :

- Les femmes

Les femmes sont généralement considérées comme les principales victimes des VBG. Il était donc important de recueillir leurs perceptions.

- Les hommes

Les hommes portent une double casquette dans cette étude. Ils sont vus comme des auteurs potentiels mais également comme victimes.

- Les informateurs-clés

Les informateurs-clés sont des personnes ressources qui, de par leur fonction ou leur position sociale, ont une certaine notoriété et sont susceptibles d’être relativement bien informées sur les VBG dans leur communauté. Il s’agit de professionnels de santé, de femmes leader d’association de femmes, d’agents de sécurité, de leaders religieux, d’enseignants, d’élus locaux, de journalistes et de magistrats.

- Les responsables des structures et institutions en charge de la lutte contre les VBG en Guinée

Ce groupe comprend les responsables d'institutions chargées de conduire des projets et/ou programmes de lutte contre les VBG. Ceux-ci sont censés connaître les forces et les faiblesses des interventions en cours, et les mesures correctives à apporter.

- Les forces de défense et de sécurité

Ce groupe comprend les agents de défense et de sécurité et les points focaux de lutte contre les VBG en Guinée.

- Les auteurs et victimes de VBG

Les auteurs et les victimes sont les acteurs principaux des VBG. Ils sont donc des témoins privilégiés pour la compréhension des mobiles, des formes et des conséquences des VBG.

1.4.2 Définition des principaux concepts

La violence basée sur le genre recouvre un certain nombre de concepts qu'il est indispensable de définir pour comprendre de quoi il s'agit. Ces concepts sont définis ci-après. Ces définitions sont pour la plupart tirées du document intitulé *VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE, UN MANUEL A L'ATTENTION DES JOURNALISTES*, publié en 2009 par INTER PRESS SERVICE.

(1) Sexe

Le «sexe» fait référence aux caractéristiques biologiques d'une personne (d'un animal) mâle ou femelle. Ces caractéristiques sont congénitales et induisent des différences entre hommes et femmes, notamment du point de vue de leurs fonctions physiologiques de reproduction.

(2) Genre

Le «genre» fait référence à des caractéristiques sociales attribuées aux hommes et aux femmes par une société donnée. Il renvoie aux rôles attribués aux personnes sur la base de leur sexe biologique ou à leur appartenance à une catégorie sociale donnée.

(3) Violence

Le terme «violence» fait référence à un comportement violent comme moyen de contrôle et d'oppression sous l'aspect émotionnel, physique, social, économique et de coercition. La victime de la violence est obligée de se comporter d'une manière qui plait au coupable en acceptant son attitude violente sur sa personne.

(4) Violence basée sur le genre

Est considérée comme violence basée sur le genre, tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et exercé en fonction du sexe ou de son rôle social, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Cette violence se manifeste par un contrôle et une domination de force, principalement de l'homme sur la femme, dus au rapport de force inégal entre les sexes.

La violence basée sur le genre revêt plusieurs formes :

- La violence physique

La violence physique renvoie à des faits, gestes, actes ou situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique¹ d'une personne et perpétrés contre le gré de cette personne.

¹ Les faits, gestes, actes et situations considérés pour chaque forme de violence dans le cadre de cette étude sont détaillés dans le questionnaire individuel utilisé.

- La violence sexuelle

La violence sexuelle se définit comme une tentative ou un acte sexuel accompli contre la volonté d'une personne. Plusieurs variantes existent mais le viol en est la forme la plus grave.

- La violence psychologique

La violence psychologique est constituée de faits, gestes, actes ou situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité morale ou émotionnelle d'une personne.

- La violence économique

La violence économique renvoie à la privation ou l'empêchement d'avoir accès à des ressources nécessaires à la satisfaction de besoins fondamentaux.

- Les pratiques traditionnelles néfastes

Les MGF, les mariages forcés, les mariages précoces, etc. constituent également des formes de violences basées sur le genre.

- La violence conjugale, encore appelée la violence exercée par un partenaire intime

La violence conjugale se définit comme l'abus d'une personne par une autre dans le cadre d'une relation intime. La nature de l'abus peut varier de l'abus physique, émotionnel, verbal et psychologique à l'abus économique, l'intimidation, le harcèlement moral et physique.

La violence conjugale se distingue des autres formes de violence en ce qu'elle a lieu à la maison et généralement elle dure sur une longue période.

L'usage du terme violence conjugale a confiné cette forme de violence à la sphère privée et l'a retirée du domaine public. Ce qui pousse les agents chargés d'appliquer la loi à esquiver leur responsabilité de protéger les femmes en invoquant le caractère "privé du problème". En fin de compte, le rapport de force inégal entre l'homme et la femme s'en trouve renforcé, et la femme continue à être l'objet de violence sans aucun recours possible à la loi.

(5) Acte malveillant

Un acte malveillant est tout acte qui est animé de mauvais sentiments à l'égard d'autrui ou qui dénote la volonté de nuire.

1.4.3 Approche méthodologique globale

Compte tenu de la diversité des questions à élucider à travers cette étude, plusieurs techniques ont été utilisées pour comprendre les violences basées sur le genre en Guinée ainsi que les facteurs qui les soutiennent, le cadre dans lequel elles sont perpétrées et les recours des victimes et les réponses à ces recours.

Tout d'abord une revue documentaire a été réalisée. Celle-ci a consisté à analyser le cadre institutionnel et juridique national afin d'évaluer les dispositions institutionnelles et juridiques prises pour réduire les VBG. Il a également été question, à travers cette revue documentaire, d'analyser les possibilités de recours offertes aux victimes des VBG.

Outre cette revue documentaire, une enquête sur les VBG a été organisée. Celle-ci comportait deux (2) volets :

- Un volet quantitatif, qui a permis d'évaluer l'ampleur des VBG en termes de prévalence et d'incidence selon les régions, les ethnies, les groupes d'âge, le sexe, la religion et le milieu de résidence et d'identifier les principaux groupes de population et les zones selon le degré de risque.
- Un volet qualitatif qui, quant à lui, s'est attaché à recueillir les perceptions, les attitudes, les stéréotypes et les opinions que les populations ont des VBG ainsi que les variations de ces perceptions, attitudes, opinions et stéréotypes par milieu de résidence, ethnie, groupe d'âge, sexe et religion.

1.4.4 Échantillonnage

L'enquête nationale sur les VBG 2016 étant à deux volets et chaque volet visant des objectifs différents, des stratégies d'échantillonnage différentes ont été utilisées.

(1) Pour le volet qualitatif

L'échantillon du volet qualitatif a été constitué par choix raisonné. Il a inclut les différents segments de population pertinents à prendre en compte pour comprendre le contour des VBG en Guinée. Les techniques de collecte de données qualitatives (focus group, entretien individuel et récit de vie) ont été utilisées pour la collecte des données de ce volet.

(2) Pour le volet quantitatif

Pour le volet quantitatif de l'enquête nationale sur les VBG, un échantillonnage probabiliste a été utilisé. Cette procédure, dans laquelle les individus à enquêter (ici les femmes et les hommes de 15 – 64 ans) sont tirés au hasard, garantit la possibilité de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble de la population cible. Au préalable, une stratification par région a été effectuée, ce qui garantit que l'échantillon va être représentatif de la diversité des régions.

L'échantillon du volet quantitatif de l'enquête sur les VBG est un échantillon aléatoire stratifié et tiré à trois degrés. Au premier degré, les zones de dénombrement ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à leur taille (nombre de ménages). Au second degré, dans chaque zone de dénombrement tirée au premier degré, un nombre fixe de 16 ménages ont été tirés à l'aide du tirage systématique avec probabilités égales. Au troisième et dernier degré, une femme et un homme de 15 – 64 ans ont été tirés au hasard parmi les femmes et hommes de 15 – 64 ans dans chaque ménage tiré au second degré.

La région administrative a été utilisée comme critère de stratification. En conséquence, l'échantillon a été tiré de façon indépendante dans chaque région administrative.

1.4.5 Taille et répartition de l'échantillon du volet quantitatif

La taille de l'échantillon est sans aucun doute l'élément le plus déterminant d'une enquête par sondage. En effet, elle détermine le coût de l'opération mais également la précision des estimations à réaliser. C'est pourquoi un soin particulier a été apporté à sa détermination.

(1) Calcul de la taille de l'échantillon

Les paramètres qui entrent directement dans la formule de calcul et la valeur utilisée pour chacun d'eux pour l'enquête nationale sur les VBG sont :

- **L'indicateur d'entrée**, qui est toujours un des indicateurs clés qui devra être estimé par l'enquête. Dans le cas de cette enquête, il s'agit certainement de la prévalence cumulée des VBG chez les femmes de 15-64 ans. En 2009, cette prévalence était estimée à 92 %. Les interventions menées depuis cette date sont supposées avoir réduit de 20 points de pourcentage la prévalence cumulée des VBG chez les femmes de 15-64 ans. Une valeur d'entrée de 72 % est alors considérée .
- **Une marge d'erreur** relative de 10 % et un niveau de confiance de 95%. Ce qui signifie que l'échantillon tiré permettra d'extrapoler chaque résultat exprimé sous la forme d'une proportion issue de l'enquête, avec 5 % de risques de se tromper de + ou - 10 % de la valeur estimée à partir de l'enquête.
- **Un taux de réponse** des ménages de 92 %. Ceci, compte tenu des constats empiriques issus des enquêtes similaires précédentes. La prise en compte de ce paramètre permet d'éviter une « altération » de la qualité de l'échantillon par le fait des non-réponses (refus de participer à l'enquête, ménages indisponibles au moment de l'enquête, etc.).
- **Un effet de plan de sondage** de 2. Un échantillonnage par grappe² étant utilisé, ce facteur permet de doubler la taille de l'échantillon par rapport à celle d'un échantillon aléatoire simple. Ce procédé vise à compenser la forte ressemblance des individus d'une même grappe.
- **Une taille moyenne des ménages** de 6,3. Une liste des femmes et d'hommes de 15 – 64 ans n'étant pas disponible, ces femmes seront identifiées à partir des ménages qui seront tirés aléatoirement dans les zones de dénombrement de l'échantillon.
- **Une proportion de femmes de 15 – 64 ans** de 26,3 %.

Pour calculer la taille de l'échantillon, la formule suivante a été utilisée :

$$n = \frac{z^2 * p * (1 - p) * f}{r * e^2 * m * k}$$

où :

- **n** est la taille de l'échantillon, c'est-à-dire le nombre de ménages à sélectionner ;
- **z** est la statistique qui définit le niveau de confiance requis, pour le cas précis, sa valeur est de 1,96 pour un niveau de confiance de 95% ;
- **p** est une estimation de l'indicateur d'entrée (ici la prévalence cumulée des VBG chez les femmes de 15-64 ans) ;
- **f** est l'effet imputable à la conception de l'échantillon, en l'absence d'informations disponibles, une valeur par défaut de 2 est choisie ;
- **r** est le taux de réponse prévu à l'enquête, habituellement, ce taux ne dépasse pas 10% pour de tels types d'enquêtes en Guinée, donc pour une mesure de prudence, on retient pour **r** une valeur de 90 % ;
- **e** est la marge d'erreur à ne pas dépasser. En général, il est recommandé de fixer pour des enquêtes comme celle-ci un niveau de précision relative de 10% de p ;
- **m** est la taille moyenne des ménages. Une valeur de 6,3 a été retenue.

² Sélection de groupes d'unités d'échantillonnage, ici les ménages.

- k est la proportion des femmes de 15 – 64 ans (groupe auquel se réfère l'indicateur d'entrée) dans la population totale. Cette valeur est de 26,3 %.

L'entrée de ces différentes valeurs dans la formule a donné 198 ménages à enquêter, arrondi à 200 pour faciliter l'organisation pratique des travaux de terrain (collecte des données). C'est le nombre de ménages à enquêter par domaine pour estimer de manière fiable la prévalence cumulée des VBG chez les femmes de 15 – 64 ans. Étant donné qu'il y a huit domaines d'études (régions administratives), on aura un échantillon national de $200 \times 8 = 1600$ ménages à enquêter.

L'enquête étant par grappes, nous avons fixé à 16 le nombre de ménages à enquêter par grappe, soit $1600/16=100$ grappes (zones de dénombrement) dans l'ensemble du pays. Ces 100 grappes ont ensuite été réparties entre les huit régions proportionnellement au nombre de ZD de chacune.

Dans ces 1600 ménages, il était prévu d'enquêter 3200 personnes : 1600 hommes et 1600 femmes de 15 à 64 ans.

(2) Stratégie d'échantillonnage

L'échantillon de l'enquête nationale sur les VBG 2016 est un échantillon par grappes, stratifié et tiré à trois degrés. Les grappes sont les zones de dénombrement telles que définies par le RGPH-3. La région administrative a été utilisée comme critère de stratification. Ce qui donne 8 strates d'échantillonnage.

Ainsi, l'échantillon a été tiré à trois degrés :

- Au premier degré, 100 ZD ont été tirées au niveau national. Le tirage des ZD s'est fait indépendamment dans chaque strate.
- Au second degré, 16 ménages ont été tirés dans chaque ZD tirée au premier degré.
- Au troisième degré, dans chaque ménage tiré au second degré, deux personnes de 15 à 64 ans ont été tirées au sort pour l'enquête : une femme et un homme.

Ainsi, les 100 ZD de l'échantillon (tableau 1) ainsi que les ménages (tableau 2) correspondants ont été répartis entre les régions administratives au prorata de leur poids démographique respectif.

Tableau 1 : Répartition des zones de dénombrement et des ménages à enquêter selon la région

Région	Poids (%)	Nombre de ZD	Nombre de ménages
Boké	11,06	11	176
Conakry	14,10	14	224
Faranah	09,35	9	144
Kankan	16,35	16	256
Kindia	14,06	14	224
Labé	11,41	12	192
Mamou	08,93	9	144
N'Zérékoré	14,74	15	240
Total	100,00	100	1600

(3) Procédures de tirage des unités d'échantillonnage

À chaque degré de tirage correspond une unité d'échantillonnage spécifique. Ce point décrit de manière précise la procédure utilisée à chaque degré du tirage de l'échantillon.

(a) Tirage des unités primaires (les zones de dénombrement)

Au premier degré, l'unité d'échantillonnage est la zone de dénombrement (ZD). À ce niveau, la base de sondage est la liste des ZD issue des travaux de la cartographie censitaire du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3), effectués par l'Institut National de la Statistique (INS) sur la période 2010-2011. Cette base, actualisée en 2013 puis en 2014 à l'occasion de la réalisation du dénombrement du RGPH-3, contient, pour chaque ZD, des informations sur le milieu de résidence (urbain ou rural), la région administrative, la préfecture, la commune, l'effectif de la population résidente, le nombre de ménages et un identifiant.

Le tirage des ZD est fait indépendamment dans chaque strate, avec probabilité proportionnelle à la taille des ZD (nombre de ménages) en utilisant la méthode des totaux cumulés. Avant le tirage, les ZD de chaque strate ont été triées par préfecture et par commune. Ce procédé visait à introduire une stratification implicite garantissant la représentativité de l'échantillon de chaque strate au regard des préfectures et des communes.

La méthode de tirage des ZD est le tirage avec probabilité proportionnelle à la taille. La taille considérée est ici le nombre de ménages de chaque ZD.

(b) Tirage des unités secondaires (les ménages)

Au second degré, il s'agissait de tirer dans chaque ZD tirée au premier degré, 16 ménages. Pour cette raison, la base de sondage à ce degré de tirage est constituée de la liste des ménages des ZD tirées au premier degré. Toutefois, cette base de sondage n'est disponible nulle part. En outre, sa mise à jour est difficile et coûteuse. Néanmoins, les travaux cartographiques censitaires et le dénombrement étant relativement récents, la mise à jour de la liste des ménages des ZD tirées n'était pas indispensable.

Dans chaque ZD de l'échantillon, les ménages ont été tirés sur le terrain aléatoirement selon la méthode des itinéraires. L'itinéraire est construit à partir d'un point de référence qui est aléatoirement choisi parmi les points de référence de la ZD. Est considéré comme point de référence tout endroit public avec une notoriété suffisante pour être connu des résidents locaux (carrefour, hôtel, grande surface, grand magasin, école, lieu de culte, etc.).

Chaque matin, l'enquêteur tire son premier ménage en utilisant la date du jour dans le calendrier grégorien. Puis, il ajoute les chiffres qui la composent jusqu'à l'obtention d'un seul chiffre (par exemple, pour une enquête effectuée le 12 octobre 2016, il fait $1 + 2 = 3$). Pour ce jour, le 1^{er} ménage à enquêter correspond au résultat obtenu (3^{ème} ménage à droite à partir du point de référence). Après le repérage du point de référence, les enquêteurs se dirigent, dans la mesure où les ruelles le permettent, dans des directions déterminées. Après le premier ménage, ils utilisent le pas de l'échantillonnage pour choisir le prochain ménage. Ils procèdent ainsi jusqu'à l'obtention des 16 ménages à enquêter dans la ZD. Le pas de sondage est obtenu en divisant le nombre total de ménages de la ZD (d'après les résultats du RGPH-3) par le nombre de ménages à enquêter (soit 16 dans le cas présent).

(c) Tirage des unités tertiaires (les personnes éligibles)

Au troisième et dernier degré de tirage, il était question de tirer au hasard, dans le ménage, une femme de 15 à 64 ans parmi les femmes de 15 à 64 ans identifiées dans le ménage et un homme de 15 à 64 ans parmi les hommes de 15 à 64 ans identifiés dans le ménage en question.

La procédure utilisée à ce niveau est la méthode de « Kish », du nom du Statisticien qui a inventé la méthode. La méthode de Kish³ est une procédure de sélection au hasard d'un individu parmi les individus éligibles d'un ménage appartenant à l'échantillon d'une enquête auprès des ménages.

Concrètement, il s'est agi tout d'abord de lister les membres du ménage satisfaisant aux critères d'éligibilité (personnes résidentes de 15 à 64 ans, hommes et femmes séparément), dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le tableau ménage. Ensuite, ces personnes ont été numérotées séquentiellement. En fonction du nombre total de personnes éligibles dans le ménage et du numéro du ménage visité, le numéro de la personne éligible à enquêter est lu dans une grille appelée « Kish Grid ».

L'utilisation correcte de cette méthode permet de réaliser un choix aléatoire et évite ainsi les biais induits par la sélection arbitraire de la personne éligible à enquêter dans un ménage.

1.4.6 Méthodes de collecte

Plusieurs techniques de collecte de données seront mises en contribution dans le cadre de cette enquête.

(1) L'entretien individuel structuré

L'entretien individuel structuré a consisté à administrer les questionnaires (ménage et individuel) élaborés pour la collecte des données du volet quantitatif de l'enquête (hommes et femmes de 15 – 64 ans vivant dans les ménages de l'échantillon).

Les trois (3) techniques suivantes seront utilisées dans le volet qualitatif de l'étude.

L'interview directe face-à-face a été utilisée pour collecter les données de l'enquête CAP TB : l'agent enquêteur s'adresse au chef de ménage ou à toute autre personne capable de fournir les informations sur le ménage (pour l'enquête ménage) et aux personnes éligibles tirées.

(2) L'entretien individuel semi-structuré

Pour mieux approfondir la question des VBG et mieux saisir les perceptions, les opinions et les aspirations des populations sur la question, il est fait recours à l'entretien individuel semi-structuré avec des personnes ressources qui jouissent d'un capital de notoriété dans la société. L'entretien individuel semi-structuré vise à appréhender les valeurs, les normes et le système de représentation sur les violences basées sur le genre dans les sociétés étudiées.

Ces entretiens vont également aider à identifier les canaux de changement des mentalités et des comportements en matière de violences basées sur le genre.

(3) Les focus groups

Le focus group est une technique de collecte de données qualitatives, basée sur l'interview interactive d'un groupe de personnes ayant en commun un caractère, qui discutent en profondeur d'un thème spécifique. Il permet de recueillir des informations de nature qualitative (croyances, opinions, point de vue personnels, etc.) sur le thème de l'étude.

Lors d'un focus group, la dynamique du groupe permet de faire participer tout le monde et à avoir une interaction entre les différents participants. Ainsi, des opinions contradictoires peuvent apparaître et des problèmes cachés qui pourraient ne pas émerger lors d'interviews individuelles peuvent être soulevés.

³ La mise en œuvre détaillée de cette méthode a été présentée dans le manuel des enquêteurs.

L'utilisation de cette technique se justifie par le fait que, selon Krueger (1998), elle permet d'accumuler rapidement un grand nombre d'informations sur les perceptions, les croyances, les émotions, les opinions, les attitudes, les motivations, les facteurs comportementaux. Par rapport à d'autres techniques, écrit l'auteur, l'intérêt des focus groups est que les commentaires d'un participant peuvent susciter des commentaires chez les autres participants. Des idées peuvent ainsi être développées et approfondies beaucoup plus qu'au cours d'interviews individuelles.

1.4.7 Préparation de la collecte des données

Quelques étapes ont été franchies avant les travaux de collecte des données sur le terrain.

(1) Séance de travail avec les différentes parties prenantes

Cette séance de travail vise à garantir une bonne compréhension des termes de référence par l'équipe technique du Cabinet. En particulier, les objectifs visés par l'enquête ainsi que la population cible devraient être clairement spécifiés. Une compréhension du Cabinet conforme aux attentes des Commanditaires était attendue à l'issue de cette séance.

Cette séance a également été mise à profit pour montrer aux Commanditaires comment est-ce que le Cabinet comptait s'y prendre pour atteindre les objectifs spécifiques contenus dans les termes de référence (TDR).

(2) Revue documentaire

Après la séance de travail entre l'équipe technique du Cabinet et les Commanditaires, les préparatifs de l'enquête ont démarré avec la revue documentaire. Celle-ci a consisté à collecter et à exploiter toute la documentation disponible susceptible d'aider à préparer les outils de collecte.

Cette revue documentaire a également permis de disposer d'informations utiles qui seront mises à profit pour mieux affiner les outils de collecte et mieux cibler les informateurs-clés à enquêter.

Enfin, la revue documentaire a permis de collecter les documents nécessaires à l'atteinte d'un des objectifs spécifiques de l'étude.

(3) Élaboration et validation des outils de collecte

Sur la base des informations fournies dans les TDR, celles collectées à travers la revue documentaire et celles issues des échanges entre le Cabinet et les Commanditaires, des outils de collecte ont été élaborés conformément aux besoins en informations pour l'enquête.

Un questionnaire pré codé a servi de support à la collecte des données auprès des hommes et femmes de 15 – 64 ans (volet quantitatif de l'enquête). Ce questionnaire a été utilisé pour la collecte des données pour la mesure de la prévalence cumulée et de l'incidence des VBG chez les hommes et femmes de 15 – 64 ans.

Pour le volet qualitatif de l'enquête, trois guides d'entretien ont été élaborés : un pour l'animation des focus group, un pour les entretiens individuels semi-structurés et un pour les récits de vie.

(4) Recrutement et formation du personnel de terrain

L'enquête nationale sur les VBG 2016 comprenant deux volets aux méthodologies différentes, des agents différents ont été mis à contribution et deux formations distinctes ont été organisées.

(a) Volet quantitatif de l'enquête

Le personnel d'exécution du volet quantitatif de l'enquête nationale sur les VBG 2016 (enquêteurs et superviseurs) a été formé du 3 au 6 octobre 2016 dans la salle de conférence de l'hôtel de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry. La formation s'est déroulée sous forme de présentations suivies de débats, de simulations à travers des jeux de rôles, avec pour chaque question sa traduction dans les trois principales langues nationales à savoir : sosso, poular, maninka et kpèlè.

Les sessions de formation incluaient également une présentation du contexte et justification, des objectifs et de la méthodologie de l'enquête ainsi que l'utilisation des cartes de ZD et du formulaire de tirage de la personne éligible à enquêter sur le terrain. Les aspects liés à la confidentialité et à l'éthique, ainsi que la révision détaillée de l'administration des questionnaires, question par question, avec leur traduction dans les trois principales langues nationales du pays ont été également débattus au cours de cette formation.

Au terme de la formation, les enquêteurs ont été évalués sur la base de la performance réalisée, c'est-à-dire le respect des instructions données et la qualité de remplissage des questionnaires dans la pratique des interviews pilotes. Les meilleurs agents ont été retenus comme superviseurs.

(b) Volet qualitatif de l'enquête

Pour le volet qualitatif de l'enquête, huit agents (quatre hommes et quatre femmes) répartis en deux équipes ont été mis à contribution. La première équipe (deux hommes et deux femmes) avait en charge la réalisation de l'enquête en Basse Guinée et en Moyenne Guinée. La deuxième équipe (deux hommes et deux femmes), quant à elle, était chargée de réaliser l'enquête en Haute Guinée et en Guinée Forestière. Toutes les équipes se sont retrouvées à Conakry pour l'enquête dans cette zone spéciale.

Les animateurs ont travaillé par équipe de deux personnes. Chaque équipe était composée de deux hommes ou de deux femmes. Les hommes étaient chargés d'animer les focus auprès des hommes et les interviews avec les informateurs-clés suivants : Agents de sécurité, Leaders religieux, Élus locaux et Magistrats, Journalistes, Prisonniers hommes. Les femmes étaient chargées d'animer les focus auprès des femmes et les interviews avec les informateurs-clés suivants : Professionnels de santé, Femmes leader, Enseignants, Prisonniers femmes et victimes (féminines).

Dans une équipe, une personne se charge de l'animation proprement dite tandis que l'autre s'occupe de l'enregistrement et des prises de notes.

La formation des enquêteurs du volet qualitatif s'est déroulée du 25 au 28 octobre 2016. Elle a connu trois phases distinctes : la présentation de l'enquête (contexte, objectifs, méthodologie, organisation), la présentation des directives générales pour la conduite avec succès d'une enquête qualitative, la présentation et l'examen approfondi des guides d'entretien préparés et la manipulation des magnétophones.

Les observations pertinentes formulées lors des séances de travail ont été prises en compte pour finaliser les outils de collecte.

(5) Enquête pilote

Après la formation des agents, une enquête pilote a été organisée. Celle-ci visait à tester les outils de collecte et les autres éléments organisationnels mis en place. Les enseignements tirés de cette enquête pilote ont servi à corriger les faiblesses des outils et celles du dispositif organisationnel de l'enquête.

L'enquête pilote a également permis de montrer la bonne acceptabilité du questionnaire par la population cible, de corriger certaines imperfections comprises dans le questionnaire et de renforcer la maîtrise du questionnaire par les enquêteurs.

1.4.8 Collecte des données

La collecte des données de l'enquête nationale sur les VBG 2016 s'est déroulée du 10 au 24 octobre 2016 sur toute l'étendue du territoire national. Au total, 75 agents (61 enquêteurs et 14 superviseurs) ont été mobilisés pour l'opération. Ces agents étaient répartis en 14 équipes et ont été déployés sur le terrain par équipe suivant un planning et un itinéraire précis. La coordination et la supervision générale de la collecte des données ont été assurées par l'équipe du Cabinet Diagnostic.

Les enquêteurs se sont servis des cartes des ZD tirées pour identifier et délimiter avec précision la sphère géographique de sélection des ménages. Dans cette opération, les enquêteurs ont bénéficié de l'appui des autorités locales des zones visitées.

1.4.9 Saisie et traitement des données

Pour la saisie des données collectées, deux (2) applications de saisie ont été développées sous le logiciel CSPro : une pour le questionnaire « ménage » et une pour le « questionnaire individuel ». Les applications développées sous CSPro ont l'avantage de pouvoir limiter considérablement les erreurs courantes de saisie. Des agents de saisie recrutés et formés ont procédé à la saisie des données sous le contrôle d'un superviseur.

Les données saisies ont été fusionnées et corrigées avant d'être exportées vers les logiciels Stata (version 14) et SPSS (version 21) qui ont servi à la production des tableaux d'analyse et des indicateurs.

1.4.10 Analyse des données

Les données du volet qualitatif sont constituées des enregistrements d'interviews, des observations et des notes personnelles prises sur le terrain. Leur analyse s'est faite en plusieurs étapes.

Au préalable, chaque guide était accompagné d'un plan d'analyse permettant, pour chaque sujet abordé lors des entretiens, de recueillir les idées essentielles émises par les personnes enquêtées. Ces notes de synthèse amendées et synthétisées à leur tour vont permettre de rédiger le rapport du volet qualitatif de l'étude.

Tout d'abord, ces données ont été dépouillées. Ce dépouillement a consisté à extraire des mots ou expressions clés afférents aux différents thèmes abordés au cours des interviews enregistrés par magnétophone. Ces mots ou expressions clés constituent les verbatim, objets des analyses de contenu.

Ensuite, on est passé à la lecture et relecture des données dépouillées, le marquage des passages les plus intéressants, l'inventaire et le classement des données sous des formes permettant de les retrouver aussi facilement que possible.

Ces données dépouillées ont par la suite été codées, en indiquant les passages importants sous chaque mot-clé.

Enfin, la méthode de l'analyse de contenu a été principalement utilisée. Celle-ci consiste à retranscrire l'ensemble des données collectées et à les organiser par thématiques. Ensuite, il s'agira de rédiger deux types de synthèses : une synthèse verticale et une synthèse horizontale. L'analyse horizontale a pour but de comprendre les réponses de chaque individu ou groupe pour un thème donné. L'analyse verticale permet de savoir ce qui a été répondu par un individu ou groupe pour l'ensemble des thèmes donnés. Enfin, la synthèse de l'analyse de contenu reprendra les principaux résultats de l'étude. Les propos des interviewés seront rigoureusement analysés et synthétisés pour la rédaction du rapport.

L'analyse des données du volet quantitatif a consisté à utiliser un logiciel approprié pour produire tous les indicateurs et tous les tableaux nécessaires à l'analyse des différentes thématiques de l'enquête. Les logiciels Stata (version 14) et SPSS (version 21) ont été utilisés à cet effet.

Avant la production des indicateurs et des tableaux d'analyse de l'enquête, des coefficients de pondération ont été calculés et utilisés par strate afin de pouvoir extrapoler les résultats de l'échantillon à la population de référence, en respectant le plan de sondage utilisé pour le tirage de l'échantillon.

Les résultats du volet quantitatif de l'enquête ont été produits par région administrative (domaines d'étude) et par milieu de résidence. Aussi, dans la mesure du possible, les résultats ont été ventilés selon les modalités de quelques caractéristiques sociodémographiques de la population cible afin d'identifier les sous-groupes d'individus sur lesquels les futures interventions devraient mettre un accent particulier. Ces caractéristiques sont : le sexe, l'âge, la religion, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, l'occupation principale.

1.4.11 Considérations éthiques

Le respect du secret statistique (la confidentialité) a été strictement assuré pendant toutes les étapes des activités de l'enquête, conformément à la loi L/2014/019/AN du 05/08/2015 portant organisation et réglementation des activités statistiques en Guinée.

Ainsi, cette étude a été effectuée dans le respect de l'assurance de l'anonymat total, la confidentialité et la sécurité des personnes interrogées, étant donnée la sensibilité du sujet sous étude.

Outre le respect du secret statistique, le Prestataire (le Cabinet Diagnostic SARL) a pris en compte les principes éthiques à travers les aspects suivants :

- le recueil du consentement éclairé de chaque participant avant l'administration du questionnaire ;
- la formation des enquêteurs au respect des principes éthiques liés à cette étude. Chaque participant était largement informé des risques potentiels et des bénéfices liés à cette étude, tant sur le plan social, psychologique que physique ;
- la préservation de l'anonymat des enquêtés. Seules les caractéristiques sociodémographiques nécessaires pour les besoins d'analyse ont été collectées ;
- le respect strict de la confidentialité des données collectées. En effet, seul le personnel technique de recherche (Cabinet Diagnostic – SARL, Commanditaires) a accès aux données et ce uniquement à des fins scientifiques.

1.4.12 Contrôle de la qualité des données

Les opérations de contrôle de la qualité des données de l'enquête nationale sur les VBG en Guinée ont couvert toutes les phases de l'enquête : élaboration de la méthodologie, conception des questionnaires, formation du personnel technique de l'enquête (enquêteurs, superviseurs et agents de saisie), collecte et saisie des données de l'enquête.

Ainsi, pendant la phase de terrain et pour assurer la qualité des données collectées, un système de 100 % contrôle de qualité a été mis en place. Les superviseurs se sont chargés de vérifier quotidiennement tous les questionnaires remplis et de faire le feedback aux enquêteurs. Ce contrôle avait pour but d'identifier les questionnaires mal remplis (incohérences, sauts), de déceler les problèmes de remplissage que pouvaient avoir les agents de collecte et de les corriger. Les questionnaires validés étaient numérotés avant d'être envoyés à la saisie.

L'apurement a permis un contrôle de qualité approfondi, de détecter et de corriger les incohérences.

Tableau 2 : Nombre de personnes prévues dans l'échantillon, nombre de personnes effectivement enquêtées et taux de réponse par sexe et par région administrative

Région	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Prévus	Réalisés	Taux de réponse (%)	Prévus	Réalisés	Taux de réponse (%)	Prévus	Réalisés	Taux de réponse (%)
Boké	176	166	94,3	176	166	94,3	352	332	94,3
Conakry	224	218	97,3	224	218	97,3	448	436	97,3
Faranah	144	126	87,5	144	127	88,2	288	253	87,8
Kankan	256	235	91,8	256	244	95,3	512	479	93,6
Kindia	224	182	81,3	224	199	88,8	448	381	85,0
Labé	192	179	93,2	192	187	97,4	384	366	95,3
Mamou	144	123	85,4	144	133	92,4	288	256	88,9
N'Zérékoré	240	225	93,8	240	235	97,9	480	460	95,8
Total	1600	1454	90,9	1600	1509	94,3	3200	2963	92,6

Sur l'ensemble des 3200 personnes prévues dans l'échantillon du volet quantitatif, 2963 ont été enquêtées avec succès, soit un taux de réponse de 92,6 % au niveau national (tableau 2).

Ce taux de réponse est variable aussi bien selon la région administrative que selon le sexe : il est nettement plus élevé chez les femmes (94,3 %) que chez les hommes (90,9 %).

Ce taux de réponse relativement élevé s'explique par les absences de personnes éligibles dans les ménages tirés au moment de l'enquête (c'est le cas notamment des hommes), l'absence de personnes éligibles d'un sexe donné dans ces ménages et plus rarement des cas de refus à participer à l'enquête.

Toutefois, ce taux de réponse n'altère nullement la qualité de l'échantillon car il a été pris en compte dès le calcul de la taille de l'échantillon.

1.4.13 Limites de l'étude

La présente étude s'appuie sur les principes méthodologiques utilisés dans les études comportementales. Malgré sa rigueur méthodologique, cette évaluation comporte un certain nombre de limites :

- Les données décrivent la situation qui prévalait au moment de l'enquête. Cette situation pourrait donc évoluer dans le temps.
- Compte tenu du fait qu'elle a lieu à la maison et est perpétrée par un partenaire intime, la violence conjugale est souvent considérée comme une affaire privée et est donc tue par les victimes. Ce qui pourrait induire à une sous-estimation de son incidence et de sa prévalence.
- Aussi, comme dans toute enquête rétrospective, des sous-estimations liées à des défauts de mémoire ne sont pas à exclure, notamment chez les personnes dont la période d'exposition est relativement longue.
- L'existence de biais sur certaines réponses n'est pas à exclure.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les résultats de l'enquête sont présentés dans cette partie comprenant deux sections. La première concerne les résultats de la revue documentaire réalisée. La deuxième présente les principaux résultats issus de l'analyse des données quantitatives.

2.1 Résultats de la revue documentaire

2.1.1 Dispositifs institutionnels mis en place pour réduire les VBG en Guinée

(1) Au niveau de la Police

Le rôle des services de sécurité, notamment les Officiers de Police judiciaire est déterminant dans la conduite de l'enquête préliminaire aboutissant à la répression des infractions à la loi pénale. En matière de lutte contre les VBG, le Ministère de la Sécurité a créé, en décembre 2009, l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) pour remplacer la Division de la Police mondaine.

Pour le rendre plus opérationnel et plus autonome, notamment en matière budgétaire, l'OPROGEM a été érigé en «*Etablissement public à caractère administratif, technique et social*» par le Décret 069 du 30 avril 2015. A ce jour, cet Office est représenté dans les 40 commissariats centraux et les 7 Sûretés du pays. Son mandat est de lutter contre les violations des droits des femmes et des enfants et de protéger les mœurs.

Mais plusieurs facteurs bloquent le fonctionnement efficient de ce service. Tout d'abord, il n'est installé qu'à Conakry et dans les 33 préfectures. Il existe des sous-préfectures et des districts qui sont de très grandes agglomérations où des infractions liées aux VBG sont régulièrement commises mais qui ne sont pas couvertes par OPROGEM. Ensuite, l'OPROGEM dispose d'un personnel insuffisant et en manque de formation adéquate.

Grâce au soutien des partenaires au développement, des modules de formation sur la prise en charge des cas de VBG ont été élaborés à l'intention des agents de l'Office et quelques-uns ont bénéficié d'une formation. Mais la mobilité au sein de la Police fait que nombreux parmi ces agents ont été affectés dans d'autres unités de police ou dans des localités où OPROGEM n'est pas représenté.

Il existe donc présentement, tout comme au sein de la Police en général, de nombreux agents affectés au compte de cet Office qui n'ont suivi aucune formation sur les questions de VBG.

Enfin, en dépit de l'autonomie financière que lui assure le Décret 069 du 30 avril 2015, l'allocation budgétaire de l'OPROGEM est nettement en deçà des missions qui lui sont assignées. Le service n'a pas suffisamment de moyens logistiques et de matériels et équipements pour faciliter la mobilité des agents et enregistrer les données dans ses démembrés. OPROGEM est installé souvent dans des locaux exigus dans les commissariats où plusieurs personnes sont obligées de partager le même bureau, ce qui nuit au caractère confidentiel que requiert le traitement des cas de VBG.

(2) Au niveau de la Gendarmerie

Tout comme la Police, la Gendarmerie est compétente pour poser des actes de police judiciaire. Elle est régulièrement saisie des cas de VBG qu'elle traite. Mais contrairement à la Police qui dispose d'un service où toutes les données relatives aux VBG sont centralisées grâce aux téléphones portables offerts par la Délégation de l'Union européenne en Guinée, la Gendarmerie ne dispose pas encore d'une structure bien organisée pour la lutte contre les VBG. Elle ne dispose, pour le moment, qu'une structure appelée «Division de protection des enfants et du genre» à la Direction des Investigations judiciaires (DIJ), communément appelée «PM3», sise dans la commune de Matam à Conakry.

Ce service n'a pas de compétence territoriale. Il est dépourvu de personnel suffisant et adéquatement formé. Il ne dispose d'aucun moyen lui permettant d'être efficacement opérationnel.

2.1.2 Les différentes formes de recours possibles pour les victimes de VBG en Guinée

La législation guinéenne offre différents recours aux victimes de VBG. Ces recours peuvent être d'ordre médical, psychosocial, juridique ou judiciaire. Mais le fait que la grande majorité des victimes de VBG soient des femmes et des filles qui souffrent d'une vulnérabilité économique associée à d'autres facteurs liés aux coutumes et traditions, à la mauvaise interprétation de la religion et au dysfonctionnement de l'appareil étatique dans certains domaines, ces recours sont très peu utilisés ou leur utilisation aboutit à des résultats peu ou pas satisfaisants.

(1) Recours juridique et judiciaire

La plupart des victimes de VBG ignorent les recours que leur offre la loi. Cela est dû, en grande partie, à l'absence de services d'assistance juridique gratuite en Guinée et à l'impossibilité pour la majorité des victimes de se faire payer les services d'un avocat. A cela, il faut ajouter le fait que le Barreau n'est représenté qu'à Conakry et dans certains chefs-lieux de régions administratives du pays. Les quelques ONG qui offrent une assistance juridique et judiciaire gratuite aux victimes de violation des droits de l'homme en général, et des victimes de VBG en particulier, ne sont basées qu'à Conakry et dans les capitales régionales, Kindia, Labé Kankan et Nzérékoré.

Sur le plan normatif, la réforme du secteur de la Justice engagée en 2011 a abouti à l'adoption de nouveaux textes de loi, notamment le code pénal et le code de procédure pénale, qui ont été rédigés sous la direction du Ministère de la Justice, avec la participation d'autres départements ministériels et de certaines institutions et organisations nationales et internationales des Droits de l'Homme. Cela a permis de prendre en compte, dans ces textes, de nombreuses préoccupations liées aux Droits de l'Homme, y compris les questions de violences basées sur le genre.

Dans le livre deuxième du nouveau code pénal, consacré aux crimes et délits contre les personnes, le législateur a prévu et sanctionné les différentes formes d'atteintes à l'intégrité physique et morale, y compris les violences basées sur le genre. On peut noter, toutefois, que malgré cette réforme qui constitue une réelle avancée, la lutte contre les VBG se heurte encore à de nombreux obstacles, que nous énumérons ci-après dans la partie consacrée aux faiblesses de la lutte contre les VBG inhérentes à la loi.

(2) Recours médical et psychosocial

A Conakry, les victimes de certains types de VBG telles que les maltraitances physiques sont souvent orientées, s'il y a dépôt de plainte, vers le service de la médecine légale afin de poser le diagnostic, faciliter la prise en charge et orienter l'enquête préliminaire.

Avec le soutien des partenaires au développement, notamment des Agences des Nations Unies, le gouvernement a doté certaines structures sanitaires de kits de prophylaxie post-exposition qui permettent aux femmes victimes de viol d'éviter la grossesse non désirée et des infections sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA.

Il faut noter, toutefois, que le recours sanitaire des victimes reste très limité, car seul à Conakry et dans quelques grandes villes de l'intérieur que les victimes de VBG peuvent se faire prendre en charge, compte tenu de la faiblesse du système de santé du pays. A cela, s'ajoute le fait que les soins offerts par les structures de santé sont onéreux et les principales victimes que sont les femmes et filles n'ont souvent pas de revenu. En outre, très peu de structures sanitaires offrent une possibilité de prise en charge psychosociale, les quelques structures privées qui le font sont généralement inaccessibles aux bourses des victimes.

2.1.3 Les faiblesses inhérentes à la loi dans la lutte contre les VBG en Guinée

(1) La faiblesse de la sanction prévue pour certains types de VBG comme les mutilations génitales féminines, y compris l'excision

Le chapitre V du nouveau Code pénal guinéen, intitulé «*Des autres atteintes à l'intégrité physique*» opère une nette différenciation des sanctions infligées aux auteurs des ablations des organes génitaux selon que la victime est de sexe masculin ou féminin.

La Section I de ce chapitre, qui traite de la castration, définit cet acte, aux termes de l'article 257, comme étant «*l'ablation ou la mutilation des organes génitaux de l'homme*» et punit le coupable de cette infraction d'une peine de réclusion criminelle de 10 à 20 ans. Et si la castration cause la mort de la victime, le coupable encourt la peine de réclusion criminelle à perpétuité.

En revanche, la Section II du même chapitre, consacrée aux mutilations génitales féminines, définies par l'article 258 comme étant «*toute ablation partielle ou totale des organes génitaux des jeunes filles ou des femmes ou toutes autres opérations concernant ces organes*», prévoit des peines nettement inférieures à celles prévues pour la castration. En effet, l'article 259 qualifie les MGF de «*violences volontaires sur la personne de l'excisée*» prévoit une peine d'emprisonnement de 3 mois à 2 ans et une amende de 500.000 à 2.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement. La loi érige ainsi la castration en crime et les MGF, toutes formes confondues, en délit.

En outre, le paragraphe 3 de l'article 259 semble introduire une confusion en disposant que, en matière de MGF, «*s'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement est de 2 à 5 ans et l'amende de 1.000.000 à 3.000.000 de francs guinéens*». Cela suppose que les MGF peuvent être pratiquées sans préméditation. Or, en tenant compte des motivations qui les sous-tendent, de la façon dont elles sont pratiquées et les rituels qui les accompagnent, les MGF constituent toujours un acte prémédité.

La différence du régime de répression de la castration et les MGF se remarque encore plus nettement dans les articles 260 et 261 du même code.

Aux termes de l'article 260, «*lorsque la mutilation génitale féminine a entraîné une infirmité, les auteurs sont punis de la réclusion criminelle de 5 à 10 ans et d'une amende de 1.000.000 à 3.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement*. Et l'article 261 dispose que «*lorsque la mort de la victime s'en est suivie, les auteurs sont punis de la réclusion criminelle de 5 à 20 ans*», tandis que si la castration entraîne mort de la victime, le coupable est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, aux termes de l'article 257.

Le fait que le régime répressif des MGF soit nettement plus indulgent que celui de la castration constitue non seulement une discrimination à l'égard des filles et femmes, mais peut constituer également un frein à la lutte contre l'ablation des organes génitaux féminins, tant les sanctions sont faibles.

(2) Possibilité d'assurer l'impunité légale aux auteurs de violences conjugales

En matière de coups, blessures et violences volontaires, y compris entre époux, le nouveau Code pénal de Guinée prévoit une peine adéquate pour ces infractions qui peuvent être correctionnelles ou criminelles en fonction de leur degré ou de leurs effets sur la victime. L'article 248 de ce code dispose que les peines prévues par les articles 239 à 243 sont applicables en matière de coups, blessures et violences entre époux.

À première vue, ceci pourrait être considéré comme une avancée considérable de la nouvelle législation pénale. Mais en réalité, la portée de cette avancée est fortement atténuée par le paragraphe 2 de l'article 248 qui dispose : «toutefois, l'époux victime peut arrêter les poursuites ou l'effet de la condamnation en accordant son pardon lorsque les violences ont occasionné une incapacité temporaire de travail de moins de 20 jours». En pratique, cette disposition pourrait fortement limiter la lutte contre les violences conjugales dont les femmes sont majoritairement victimes. Étant donné le poids de la coutume et les pesanteurs socioculturelles, une femme victime de violence physique sera toujours obligée d'accorder son pardon pour arrêter les poursuites ou l'effet de la condamnation au mari violent.

(3) Le manque d'application de la loi

(a) Au niveau de la Police judiciaire

La police judiciaire, aux termes de l'article 9 du code de procédure pénale «recherche les crimes, les délits et les contraventions, en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux tribunaux chargés de les punir». En Guinée, la fonction de police judiciaire est exercée à la fois par la police et la gendarmerie. La police judiciaire est un maillon indispensable de la chaîne pénale, car tout le travail de recherche des éléments constitutifs de l'infraction dans le cadre de l'enquête préliminaire repose sur elle. Mais en matière de VBG, notamment dans les cas de MGF, la police judiciaire est quasiment inactive. Des nombres incalculables de jeunes filles sont excisées tout au long de l'année, en particulier durant les vacances scolaires. Ces excisions en masse donnent lieu à des cérémonies publiques et les filles nouvellement excisées sont reconnaissables par leur accoutrement, sans aucune réaction des Officiers et agents de police judiciaire.

Concernant d'autres formes de VBG comme les violences conjugales et les viols, l'action des officiers de police judiciaire consiste très souvent à trouver «un arrangement amiable » entre les parties, sous l'influence des familles, des autorités coutumières ou religieuses et moyennant le paiement d'une somme d'argent pour les policiers ou gendarmes. De nombreux cas de VBG sont ainsi gérés par la police et la gendarmerie et ne sont pas déférés à la Justice.

(b) Au niveau des Magistrats

Les infractions à la loi conduisent au déclenchement de l'action publique qui appartient à la société pour le maintien de l'ordre public. Cette action est exercée par le parquet qui peut s'autosaisir dès qu'il a connaissance de la commission d'une infraction pénale. Sur les questions de VBG, particulièrement en matière d'excision et violences conjugales, les représentants du ministère public déclenche très rarement l'action publique contre les présumés auteurs et complices.

En cas de plainte de la victime ou d'autres personnes, l'affaire termine très souvent par un «arrangement à l'amiable» avant qu'elle soit envoyée devant la formation de jugement. Seules les affaires ayant fait la une des médias ou suivies par des ONG ou institutions de défense des Droits de l'Homme échappent à cela, tels que des cas de viols, notamment sur mineurs.

Le dysfonctionnement de la chaîne pénale qui se matérialise par le manque d'effectivité des sanctions prévues par la loi assure une impunité quasi-totale aux auteurs des VBG. La plupart des sentences

judiciaires en matière de VBG se limitent à des condamnations symboliques, des peines de prison assorties de sursis ou des amendes dérisoires.

Cette attitude des magistrats est due, en grande partie, au manque de formation et de sensibilisation sur les questions de VBG.

(4) Le poids des pesanteurs sociales et l'interférence d'autres structures dans la procédure pénale

Les résultats de la présente enquête montrent que les VBG constituent un phénomène largement répandu en République de Guinée. Certains types comme les MGF sont plus généralisés que d'autres. Parmi les principaux facteurs de cette expansion des VBG il y a le poids des traditions et les croyances religieuses erronées. Les MGF sont ancrées dans les coutumes et traditions de toutes les communautés guinéennes, indépendamment des régions qu'elles habitent et des cultes qu'elles pratiquent. De même, les violence conjugales y compris l'atteinte à l'intégrité physique de la femme par le mari, ne sont pas seulement tolérées, mais considérées comme un moyen tout à fait normal d'éducation et de correction.

L'expansion des VBG et la conception que les communautés ont de ces violences font partie des facteurs essentiels qui freinent la lutte contre ce phénomène, y compris au niveau judiciaire. Les communautés acceptent mal les poursuites intentées contre des parents pour avoir fait exciser leur fille, ou contre un mari pour avoir «*corrigé*» sa femme en la battant. Cette attitude est confortée par les traditions et la mauvaise interprétation de la religion, car en réalité, aucune religion ne permet ni ne tolère les VBG. Le Secrétaire général aux Affaires religieuses a émis, à plusieurs reprises, des avis juridiques «*fatwa*» sur le caractère non religieux de l'excision et des autres formes de VBG tels les châtiments corporels de la femme par le mari. Mais on assiste toujours à des sermons et prêches dans lesquels, des imams mettent en cause publiquement ces avis et encouragent les fidèles à faire exciser leurs filles, au nom de l'Islam.

Par ailleurs, dans les procédures pénales engagées en matière de VBG, on constate très souvent l'interférence des familles, des autorités religieuses, coutumières, voire administratives pour demander l'arrêt des procédures afin de «*régler l'affaire en famille*». Les Officiers de police judiciaire et les autorités judiciaires subissent, de leur part, d'énormes pressions, parfois des menaces claires, s'ils résistent à ces pressions.

2.2 Résultats de l'enquête quantitative

2.2.1 Caractéristiques de la population cible

Cette section traite des caractéristiques principales des personnes interrogées. Celles-ci sont utilisées comme variables de croisement pour appréhender le phénomène de violences basées sur le genre. Ces caractéristiques sont les suivantes : milieu de résidence, région administrative, statut matrimonial, occupation, sexe, âge, religion et groupe ethnique. Avec un taux de réponses de 92%, ce sont 2963 individus qui sont interrogés.

Par rapport au milieu de résidence, 61,5% des répondants sont ruraux et 38,5% urbains. En outre, 59,3% et 63,6% des hommes et des femmes respectivement sont du milieu rural, contre 40,7% et 36,4% respectivement en milieu urbain.

Tableau 3 : Répartition de la population cible de l'enquête par quelques caractéristiques sociodémographiques selon le sexe

Caractéristiques	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif
Région administrative						

Caractéristiques	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif
Boké	11,7	168	12,3	186	12,0	354
Conakry	20,1	287	16,6	250	18,3	538
Faranah	6,3	90	6,3	95	6,3	185
Kankan	12,6	181	12,9	195	12,8	376
Kindia	15,2	218	15,4	231	15,3	450
Labé	9,7	138	10,8	162	10,2	301
Mamou	7,5	107	9,0	135	8,2	242
N'Zérékoré	17,0	243	16,7	252	16,9	496
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2 941
Milieu de résidence						
Urbain	40,7	583	36,4	550	38,5	1 133
Rural	59,3	850	63,6	958	61,5	1 808
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2 941
Statut matrimonial						
Célibataire	33,0	473	16,1	243	24,3	716
Actuellement en union	65,0	931	76,6	1155	70,9	2 086
En union par le passé	1,3	18	6,6	100	4,0	118
Indéterminé	,8	11	,7	10	,7	21
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2941
Age						
15-24 ans	29,0	415	33,4	504	31,2	919
25-34 ans	22,3	320	27,8	419	25,1	739
35-49 ans	25,8	370	27,2	411	26,5	780
50-64 ans	22,8	326	11,5	174	17,0	500
ND	,2	2	,0	1	,1	3
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2 941
Groupe ethnique						
Soussou	22,5	322	22,6	342	22,6	664
Peulh	32,2	461	35,4	534	33,8	994
Malinké	23,8	341	22,1	333	22,9	674
Forestier	12,1	173	12,0	182	12,1	355
Autre/ND	9,4	135	7,9	118	8,6	254
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2 941
Religion						
Musulman	86,0	1233	85,7	1 292	85,9	2 525
Non musulman	14,0	200	14,3	216	14,1	416
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2 941
Niveau d'instruction						
Aucun	36,3	520	61,9	933	49,4	1 453
Primaire	12,3	177	11,5	174	11,9	351
Secondaire ou +	44,0	630	21,3	321	32,3	951
ND	7,4	106	5,3	81	6,4	187
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2 941

Caractéristiques	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	Effectif
Occupation habituelle						
Ne travaille pas	6,0	86	27,9	421	17,2	507
Secteur primaire	38,4	550	30,4	458	34,3	1 008
Commerce	9,0	129	19,9	300	14,6	429
Employé	13,1	188	2,1	31	7,4	219
Elève/Étudiant(e)	19,3	276	10,8	163	15,0	440
Artisanat/Autre indépendant	9,7	138	5,4	81	7,5	219
Autre + Inactif/Infirme	4,6	66	3,4	52	4,0	118
Total	100,0	1 433	100,0	1 508	100,0	2 941

En fonction des poids des régions dans l'échantillon, Conakry (18,3%), N'Nzérékoré (17%) et Kindia (15,3%) sont les plus représentées.

Par ailleurs, au point de vue statut matrimonial, parmi les personnes interrogées, environ 71% étaient effectivement en situation d'union au moment de l'enquête. A ceux-ci s'ajoutent, 24,3% de célibataires.

Les femmes en union représentent 76% des femmes interrogées, et cette proportion est de 65% chez les hommes.

Vu sous l'angle du niveau d'instruction, ceux qui sont sans niveau d'instruction sont les plus nombreux et représentent 49,4% et, ceux qui n'ont pas dépassé le niveau secondaire représentent 32,3%.

Par rapport au secteur d'activités, la population du secteur primaire représente 34,3% ; ceux qui ne travaillaient pas au moment de l'enquête et les élèves et étudiants représentent 17,2 % et 15% respectivement. Ceux qui sont dans les activités de commerce sont de l'ordre de 14,6%.

Etant donné, l'effet de la religion sur le comportement des individus, l'enquête s'est également intéressée à la répartition de la population entre musulmans (religion dominante) et non musulmans. A cet égard, l'enquête touche 85,9% de musulmans de la population cible ; tandis que les non-musulmans ne sont de 14,1%.

Aussi, dans les sociétés traditionnelles africaines, l'appartenance à un groupe ethnique est un facteur discriminant dans la violence basée sur le genre.

2.2.2 Résultats globaux

Dans cette sous-section sont présentés les résultats globaux sur les violences subies par les personnes de 15-64 ans selon le sexe aussi bien depuis l'âge de 15 ans (incidence cumulée) qu'au cours des 12 derniers mois (incidence au cours des 12 derniers mois).

(1) Violences subies depuis l'âge de 15 ans

En ce qui concerne l'incidence cumulée, les résultats (tableau 4) montrent les principaux faits suivants :

- Dans l'ensemble, hommes et femmes sont touchés par les violences dans les mêmes proportions : 4 personnes sur cinq ont été victimes d'au moins une forme de violence depuis l'âge de 15 ans.
- Quel que le sexe considéré, les violences psychologiques sont les plus fréquentes : deux personnes sur trois ayant subi au moins une forme quelconque de ce type de violence depuis l'âge de 15 ans. Les violences physiques viennent au second rang, et touchent près de 3 personnes de 15-64 ans sur cinq. Les violences économiques sont relativement très peu fréquentes.

- En dehors des violences sexuelles qui touchent davantage les femmes que les hommes, tous les autres types de violence touchent hommes et femmes dans les mêmes proportions.

Tableau 4 : Proportion de personnes de 15-64 ans ayant subi au moins une forme de violence depuis l'âge de 15 ans par type de violence et par sexe

Sexe	Violence quelconque	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Acte malveillant
Hommes	79,6	59,0	18,2	67,3	5,1	8,6
Femmes	80,7	55,7	29,3	67,7	6,4	8,9
Ensemble	80,2	57,3	23,9	67,5	7,3	8,7

(2) Violences subies au cours des 12 derniers mois

Quant à l'incidence des violences au cours des 12 derniers mois, il ressort des résultats (tableau 5) que :

- Une personne de 15-64 ans sur deux a subi au moins une forme de violence quelconque au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est légèrement plus élevée (52,2 %) chez les femmes que chez les hommes (47,7 %) mais la différence n'est pas significative au seuil de 5 %.
- Les autres constats faits sur l'incidence cumulée des violences depuis l'âge de 15 ans, notamment celui relatif à l'ordre des types de violence selon leur fréquence, restent valables pour l'incidence des violences au cours des 12 derniers mois.

Tableau 5 : Proportion de personnes de 15-64 ans ayant subi au moins une forme de violence depuis au cours des 12 derniers mois par type de violence et par sexe

Sexe	Violence quelconque	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Acte malveillant
Hommes	47,7	17,7	11,2	38,6	3,6	3,7
Femmes	52,2	23,9	19,3	41,7	5,7	4,7
Ensemble	50,0	20,9	15,3	40,2	4,7	4,2

(3) Les violences conjugales

Pour les violences conjugales, les résultats (tableau 6) montrent que dans l'ensemble les violences conjugales sont relativement fréquentes. En effet, plus d'une personne vivant (ou ayant vécu en union) sur deux (54,9 %) a été touchée au moins une fois pendant la durée de sa vie conjugale. Cette proportion est, contrairement aux violences non conjugales, nettement plus élevée chez les femmes (63 %) que chez les hommes (44,3 %).

Pour le cas des violences conjugales subies au cours des 12 derniers mois, près de deux personnes de 15-64 ans sur deux (39 %) sont touchées, proportion légèrement plus élevée chez les femmes (40,6 %) que chez les hommes (26,7 %).

Tableau 6 : Proportion de personnes de 15-64 ans ayant subi au moins une forme de violence conjugale par sexe selon la période de référence

Sexe	Pendant toute la durée de l'union	Au cours des 12 derniers mois
Hommes	44,3	36,7
Femmes	63,0	40,6
Ensemble	54,9	38,9

(4) Les mutilations génitales féminines

Les MGF constituent l'une des formes de violence les plus graves et les plus sévères à l'encontre des femmes. L'excision est la pratique la plus courante en Guinée bien qu'elle soit punie par la loi.

Dans l'ensemble, la prévalence de l'excision est très élevée en Guinée qui a d'ailleurs été classée deuxième pays (après la Somalie) à pratiquer cette forme de MGF. Les résultats de cette enquête confirment ce classement de la Guinée avec plus de neuf femmes sur dix (91,8%) ayant déclaré avoir subi cette pratique.

La situation est identique quelle que la région et le milieu de résidence considérés. En effet, la proportion de femmes excisées dépasse 80% dans chacune des huit régions du pays et il n'y a aucune différence significative entre les zones de résidence urbaine (91,6%) et rurale (91,9%) ainsi qu'entre les groupes ethniques Soussou (94,1%), Peulh (94,8%) et Malinké (94,5%) même si les Forestiers (75,8%) affichent le plus faible pourcentage.

Près de deux femmes sur cinq (17,3%) ont affirmé avoir eu des problèmes dus à l'excision. Les problèmes liés à l'excision sont plus fréquents en zone rurale où un peu plus de 20% des femmes excisées en sont victimes, qu'en milieu urbain (12,3%). Sur le même aspect, quatre (4) régions sur les huit (8) que compte le pays sont au-dessus de la moyenne nationale (17,3%). Il s'agit des régions de Kindia (32,7%), N'Zérékoré (22,3%), Mamou (20,6%) et Faranah (19,0%) où de nombreuses femmes ont eu des problèmes de santé dus à l'excision.

2.2.3 Acceptation de la violence par les hommes et les femmes

Pour avoir une idée des prédispositions de la population cible de l'enquête sur la violence, quelques affirmations ont été soumises aux personnes enquêtées. Il leur était demandé leur degré d'accord avec chacune de ces affirmations. Le tableau 7 donne par sexe la proportion de personnes partiellement ou totalement d'accord avec chacune de ces affirmations.

Les résultats (tableau 7) montrent que la violence envers les enfants est largement acceptée aussi bien par les hommes que par les femmes. En moyenne, dans l'ensemble, trois personnes sur quatre acceptent qu'un enfant soit frappé par son maître et près de 80 % d'entre elles acceptent qu'il le soit par ses parents.

La violence conjugale envers les femmes est beaucoup moins acceptée que la violence à l'égard des enfants. Près d'une personne sur trois (32,3 %) approuve la violence verbale du mari envers la femme et environ 40 % approuve la violence physique du mari sur la femme.

Au contraire des femmes et des enfants, les hommes sont, du point de vue des normes culturelles, protégés de la violence. Ni les femmes, ni les hommes eux-mêmes n'acceptent la violence envers les hommes. Ainsi, dans l'ensemble, seuls 10 femmes sur 100 et 5 hommes sur 100 acceptent l'idée qu'une femme puisse insulter son mari et seulement 33 hommes sur 100 et 7 femmes sur 100 acceptent l'idée qu'une femme puisse frapper son mari.

Tableau 7 : Proportion (%) de personnes d'accord (totalement ou partiellement) avec l'affirmation par sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
UN MAITRE PEUT FRAPPER UN ELEVE	70,2	80,4	75,5
LES PARENTS PEUVENT FRAPPER LEUR ENFANT	75,6	83	79,4
LES PARENTS PEUVENT PRIVER LEUR ENFANT DE NOURRITURE	13,4	25,8	19,8
UN HOMME PEUT INSULTER SA FEMME	25,4	38,9	32,3
UN HOMME PEUT FRAPPER/GIFLER SA FEMME	33,4	45,5	39,6
UNE FEMME PEUT INSULTER SON MARI	4,5	10,7	7,7
UNE FEMME PEUT FRAPPER/GIFLER SON MARI	3,3	6,5	4,9
IL NE PEUT Y AVOIR VIOL AU SEIN D'UN COUPLE	17,1	22,5	19,9
IL EST NORMAL QU'UNE FEMME PORTE PLAINTÉ CONTRE SON MARI POUR VIOLENCE	28,8	24,3	26,5
IL EST NORMAL QUE LES PARENTS MARIENT DE FORCE LEUR FILLE	8,4	16,6	12,7

Dans l'ensemble du pays, seulement 5 % environ des personnes estiment qu'il ne peut y avoir viol conjugal alors qu'une personne sur quatre pense qu'il est bien normal qu'une femme porte plainte contre son mari.

Quant au mariage forcé (des filles), ce sont les femmes (16,6 %) qui sont relativement plus nombreuses que les hommes (8,4 %) à l'approuver.

2.2.4 Attitudes face à la violence conjugale

Au cours de l'enquête, il a été demandé aux personnes enquêtées (hommes et femmes) si, pour certaines raisons citées, il est justifié qu'un homme batte son épouse ou partenaire. Le tableau 8 présente les résultats selon les raisons citées par sexe.

Les résultats (tableau 8) montrent que, quelle que soit la situation considérée, les femmes sont relativement plus nombreuses à penser qu'il est justifié qu'un homme batte son épouse ou partenaire. Lorsque son épouse ou partenaire sort sans lui dire et lorsqu'elle néglige les enfants sont d'après les enquêtés (hommes comme femmes) les raisons pour lesquelles il est davantage justifié qu'un homme batte son épouse ou partenaire.

Un cinquième de la population cible de l'enquête pense qu'il est justifié qu'un homme batte son épouse ou partenaire pour le simple fait que celle-ci a brûlé la nourriture. Cette proportion est un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Ces résultats montrent que la violence conjugale est largement acceptée dans la société guinéenne, du fait certainement des traditions et des croyances religieuses erronées qui tendent à affirmer la domination de l'homme sur la femme ainsi que des rapports conjugaux largement en défaveur des femmes.

Tableau 8 : Proportion de personnes qui pensent qu'il est justifié qu'un mari frappe/batte sa femme dans chacune des situations suivantes par sexe (%)

Il est justifié qu'un mari frappe/batte sa femme dans les situations suivantes :	Hommes	Femmes	Ensemble
SA FEMME SORT SANS LUI DIRE	38,5	59,0	49,0
SA FEMME NEGLIGE LES ENFANTS	41,7	47,7	44,8
SA FEMME SE DISPUTE AVEC LUI	24,6	43,4	34,3
SA FEMME REFUSE D'AVOIR DES RAPPORTS SEXUELS AVEC LUI	21,3	40,1	30,9
SA FEMME REFUSE DE PREPARER LE REPAS	31,6	41,5	36,7
SA FEMME BRULE LA NOURRITURE	18,3	23,1	20,8

2.2.5 Violences subies depuis l'âge de 15 ans

(1) Violences physiques

(a) Chez les hommes

La plupart des guinéens ont subi au moins une forme de violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Dans l'ensemble, 59% des hommes ont affirmé avoir subi au moins une forme de ces violences depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion varie selon la région administrative. Elle est plus élevée à Faranah (74%), Kindia (70,6%) et Conakry (65,3%). Elle est relativement plus faible dans la région administrative de Kankan (44,4%). Elle est de 64,2% en milieu urbain contre 55,5% en milieu rural.

La proportion d'hommes ayant subi au moins une forme de violences physiques depuis l'âge de 15 ans varie également selon le statut matrimonial. Elle est plus élevée chez les hommes ayant connu une union par le passé (83,5%) et les célibataires (66%) contrairement aux personnes vivant actuellement en union (54,8%).

Les violences physiques sont fréquentes quel que soit le groupe d'âge. Toutefois, les jeunes sont les plus touchés par ces formes de violences. La proportion d'individus ayant subi au moins une forme de violences physiques depuis l'âge de 15 ans est estimée à 64,9% chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans et 61,8% parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans. Elle est relativement moins élevée chez les individus âgés de 50 à 64 ans (53,7%).

La plupart des Guinéens subissent des violences physiques quel que soit le groupe ethnique. La plus forte proportion d'individus ayant subi au moins une forme de violences physiques depuis l'âge de 15 ans est enregistrée au niveau des soussous (71,8%). Elle varie de 50,5% à 58,2% au niveau des autres groupes ethniques. Au plan religieux, cette proportion est de 59,7% chez les musulmans et 54,9% parmi les non musulmans. Quel que soit le niveau d'instruction, plus de la moitié des hommes ont subi au moins une forme de violences physiques depuis l'âge de 15 ans (proportion variant de 51,2% à 65%).

Par rapport aux occupations habituelles, les proportions d'individus ayant subi des violences physiques les plus fortes sont enregistrées au niveau des inactifs et des infirmes (71,5%) et les artisans et autres indépendants (68,6%). Par contre, la plus faible proportion est observée au niveau des individus évoluant dans le secteur primaire (48,8%).

Les formes de violences physiques les plus fréquentes chez les hommes sont les gifles ou autres coups (55,1%) et la menace avec une arme (7,7%). Les formes les moins répandues sont l'abandon de façon brutale sur la route (2,3%) et l'enfermement ou l'empêchement de sortir avec brutalité (2,3%).

(b) Chez les femmes

Comme les hommes, plus de la moitié des femmes (55,7%) ont subi au moins une forme de violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est élevée quel que soit le milieu de résidence (54,8% en milieu urbain contre 56,2% en zone rurale). Des disparités existent tout de même entre les régions administratives. Les plus fortes proportions de femmes ayant subi au moins une forme de violences physiques sont enregistrées à Kindia (72,7%) et Faranah (68,2%). Les plus faibles proportions sont observées à Boké (44,8%) et Conakry (49,7%).

Les célibataires (60,5%) et les femmes vivant en union au moment de l'enquête (55%) sont les principales victimes de ces violences. Par rapport au groupe d'âge, les plus fortes proportions de victimes sont enregistrées au niveau des jeunes (60,9% chez les personnes âgées de 15 à 24 ans et 59,7% parmi celles âgées de 25 à 34 ans).

La proportion de femmes ayant subi au moins une forme de ces violences depuis l'âge de 15 ans est élevée quel que soit le groupe ethnique. Elle varie de 50% à 62,2% selon le groupe ethnique. Au plan religieux, elle est presque de même chez les musulmans (55,7%) que chez les non musulmans (55,8%).

Quel que soit le niveau d'instruction, la majorité des femmes ont subi au moins une forme de violence physiques depuis l'âge de 15 ans. La proportion de ces femmes varie de 53,9% à 63,9% selon le niveau d'instruction.

La proportion de femmes victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans est également importante quel que soit le type d'occupation habituelle. Elle varie de 51,2% à 65,4% selon l'occupation habituelle, à l'exception des femmes artisanes et indépendantes (47,3%).

Les formes de violences physiques subies par les femmes sont principalement les gifles ou autres coups (49,2%) et les autres brutalités physiques (10%).

Tableau 9 : Répartition (en %) des individus selon les formes de violences physiques subies par sexe

VIOLENCES	Masculin	Féminin	Ensemble
Gifles ou autres coups	55,1	49,2	52,1
Menace avec une arme	7,7	4,5	6,1
Menace d'étranglement ou de mort	4,3	2,3	3,2
Enfermement ou empêchement de sortir avec brutalité	4,8	5,3	5,1
Abandon de façon brutale sur la route (voiture/moto)	2,3	2,7	2,6
Empêchement de rentrer chez soi avec brutalité	2,3	3,7	3
Autres brutalités physiques	6,5	10	8,3

(2) Violences sexuelles**(a) Chez les hommes**

Les violences sexuelles constituent un phénomène de société en Guinée. Dans l'ensemble, 18,2% des hommes ont subi au moins une forme de violences sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est plus élevée à Kindia (46%) et N'Zérékoré (18,9%) que dans les autres régions administratives où elle varie de 2,9% à 18,2%.

Les violences sexuelles subies par les hommes sont plus fréquentes en milieu urbain (23,1%) qu'en zone rurale (14,8%).

Les hommes victimes de violences sexuelles sont principalement des personnes qui étaient en union par le passé (24,5% d'entre elles) et celles en union au moment de l'enquête (19,3%).

Les plus fortes proportions d'hommes victimes de violences sexuelles sont enregistrées chez les individus âgés de 25 à 34 ans (27,7%), suivis par ceux âgés de 50 à 64 ans (16,6%) et de 35 à 49 ans (16,5%).

Les sous-sous (31,6%) et les forestiers (21,8%) enregistrent les plus fortes proportions d'hommes ayant subi au moins une forme de violences sexuelles depuis l'âge de 15 ans.

Les violences sexuelles sont relativement plus fréquentes chez les non musulmans (avec près de 20,5% d'hommes victimes) que chez les musulmans (17,8%).

Quel que soit le niveau d'instruction, la proportion d'hommes ayant subi au moins une forme de violences sexuelles est non négligeable. Elle est plus importante chez les hommes de niveaux d'instruction primaire (22,1%) et secondaire (20,3%) que chez les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (15,5%).

Les plus fortes proportions de victimes de violences sexuelles sont enregistrées parmi les employés (26,9%), les inactifs et infirmes (22,6%), les artisans et autres indépendants (20,7%).

La surveillance avec insistance (7,1%), les attouchements (5,7%) et l'imposition de rapports sexuels (5,4%) sont les formes de violences sexuelles les plus subies depuis l'âge de 15 ans par les hommes.

Tableau 10 : Répartition des individus selon les formes de violences sexuelles subies par sexe (en %)

VIOLENCES	Masculin	Féminin	Ensemble
Imposition de rapports sexuels	5,4	11,8	8,7
Imposition de pratiques sexuelles non désirées	2,1	5,4	3,8
Imposition de rapports sexuels avec d'autres personnes	1,2	1,4	1,3
Attouchements	5,7	10,2	8
Avances sexuelles déplaisantes	3,3	3,8	3,6
Imposition d'images pornographiques	1,8	2,1	2
Voyeurismes ou exhibitionnismes	1,5	2,4	2,0
Surveillance avec insistance	7,1	11,8	9,5

(b) Chez les femmes

Les femmes subissent plus de violences sexuelles que les hommes en Guinée. Au niveau national, près de 29,3% des femmes ont subi au moins une forme de violences sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Les régions administratives de Faranah (45%), Conakry (39,6%), Kankan (37,9%), N'Zérékoré (35,7%) et Kindia (35,6%) enregistrent les plus fortes proportions de femmes ayant subi des violences sexuelles. Dans les autres régions, les proportions de femmes ayant subi une forme de violences sexuelles varient de 7,2% à 14,4%.

Comme chez les hommes, les violences sexuelles subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans sont plus fréquentes dans les centres urbains (35,4%) que dans les zones rurales (25,8%).

Les violences sexuelles sont fréquemment observées aussi bien chez les femmes célibataires (33,1%) que chez les femmes en union durant la collecte des données de l'enquête (28,5%) et celles ayant connu une union par le passé (26,9%).

Les proportions de femmes ayant subi au moins une forme de violences sexuelles depuis l'âge de 15 ans sont plus fortes parmi les femmes jeunes (35,6% des femmes âgées de 15 à 24 ans et 30,9% de celles âgées de 25 à 34 ans). Elles sont également plus importantes parmi les femmes malinké (39,1%) et les forestières (31,4%). Elles sont tout de même considérables parmi les femmes soussou (27,7%) et peulh (20,4%).

La proportion de femmes victimes de violences sexuelles est relativement plus élevée chez les femmes non musulmanes (33,2%) que chez les musulmanes (28,6%).

Les violences sexuelles chez les femmes constituent un phénomène fréquent quel que soit le niveau d'instruction. En effet, la proportion de femmes ayant subi au moins une forme de violences sexuelles depuis l'âge de 15 ans varie de 27,1% à 35% selon le niveau d'instruction.

Les femmes victimes de violences sexuelles sont principalement observées parmi les inactifs et infirmes (58,3%), les employés (36,3%), les commerçantes (35,6%), les artisanes et les indépendantes (31,3%).

Comme chez les hommes, la surveillance avec insistance (11,8%), l'imposition de rapports sexuels (11,8%) et les attouchements (10,2%) sont les formes de violences sexuelles les plus fréquentes chez les femmes depuis l'âge de 15 ans.

(3) Violences psychologiques

(a) Chez les hommes

La plupart des guinéens subissent des violences verbales et psychologiques. Dans l'ensemble, près de 67,3% des hommes ont subi au moins une forme de violences verbales et psychologiques depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (80,3%) qu'en zone rurale (58,4%). Elle varie de 57,1% à 88,1% selon la région administrative, à l'exception de Kankan où elle est estimée à 45,2%. Elle est également importante quel que soit le statut matrimonial, variant de 64,3% à 79,6% selon la situation matrimoniale.

Les violences verbales et psychologiques touchent toutes les générations en Guinée, avec des proportions variant de 65,3% à 69,3% selon le groupe d'âge.

Les formes de violences verbales ou psychologiques les plus fréquentes sont les injures (58,3%), l'imposition de comportements (27,1%) et le contrôle des sorties et relations (20,9%).

Tableau 11 : Répartition des individus selon les formes de violences verbales et psychologiques subies par sexe (en %)

VIOLENCES	Masculin	Féminin	Ensemble
Insultes/ Injures	58,3	57,2	57,7
S'en prendre aux enfants	2,8	3,7	3,7
Enlèvement d'enfants	1,6	1,9	1,8
Contrôle des sorties et relations	20,9	28,9	25
Imposition de comportements	27,1	24,8	25,9
Mépris, dévalorisation, dénigrement, brimade	5,3	6,1	6,1
Mise à l'écart	3,7	8,1	6,0
Refus de parler	13,7	24	19
Chantage affectif	4	4,3	4,2

(b) Chez les femmes

La proportion de femmes subissant des violences verbales et psychologiques est pratiquement la même que celle des hommes. Au plan national, environ 67,7% des femmes ont subi au moins une forme de violences verbales et psychologiques depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est de 76,8% en milieu urbain contre 62,5% en milieu rural. A l'exception de Mamou (40,7%), plus de la moitié des femmes ont subi ces formes de violences depuis l'âge de 15 ans quelle que soit la région administrative. La proportion des femmes ayant subi ces formes de violences varie de 67,1% à 74,5% selon le statut matrimonial. Cette tendance est presque de même quel que soit le groupe d'âge.

Comme chez les hommes, les formes de violences verbales ou psychologiques généralement subies par les femmes sont les injures (57,2%), le contrôle des sorties et relations (28,9%) et l'imposition de comportements (24,8%).

(4) Violences économiques

(a) Chez les hommes

Contrairement aux autres formes de violences, les violences économiques sont relativement moins fréquentes. Seulement 5,1% des hommes affirment avoir subi au moins une forme de violences économiques depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est, tout de même, plus élevée à Kindia (10,7%), Faranah (9,2%) et N'Zérékoré (7%). Elle est relativement plus importante en zone urbaine (6,2%) qu'en milieu rural (4,3%). Elle varie de 2,9% à 9,1% selon le statut matrimonial et de 3,7% à 6,7% selon le groupe d'âge.

La principale forme de violences économiques subies par les hommes est l'empêchement d'avoir accès aux ressources (3,6%).

Tableau 12 : Répartition (%) des individus selon les formes de violences économiques subies par sexe

VIOLENCES	Masculin	Féminin	Ensemble
Empêchement d'avoir accès aux ressources	3,6	8,0	5,9
Dépense des ressources sans accord	2,1	4,6	3,4

(b) Chez les femmes

La proportion de personnes subissant les violences économiques est plus élevée chez les femmes que les hommes. Environ 9,4% des femmes ont subi au moins une forme de violences économiques depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est plus forte en milieu urbain (12,5%) qu'en milieu rural (7,6%). Elle est plus importante dans les régions administratives de Kankan (15,5%), N'Zérékoré (15,3%) et Conakry (14,7%) mais plus faible à Mamou (seulement (0,8%). Les femmes ayant vécu une union par le passé (12,2%) ou actuellement en union (9,8%) enregistrent les plus fortes proportions de personnes ayant subi ces formes de violences. Par rapport au groupe d'âge, ces formes de violences sont plus fréquentes chez les femmes âgées d'au moins 25 ans, avec des proportions variant de 9,2% à 9,3%.

Comme chez les hommes, l'empêchement d'avoir accès aux ressources est la principale forme de violences économiques subie par les femmes (8%).

(5) Actes malveillants

(a) Chez les hommes

Près de 8,9% des hommes ont subi des actes malveillants depuis l'âge de 15 ans. Cette proportion est de 13,1% en milieu urbain contre seulement 5,4% en milieu rural. Les régions administratives de Faranah (27,8%) et Conakry (11,5%) enregistrent les plus fortes proportions de personnes ayant subi ces actes. Les victimes de ces actes sont principalement parmi les célibataires (9,3%), les personnes vivant en union (8,3%) et les individus âgés de 25 à 34 ans (12,9%).

Le jet, le déchirement et la destruction d'un objet ou d'une réalisation constituent la principale forme d'actes malveillants subis par les hommes (8%).

Tableau 13 : Répartition des individus selon les actes malveillants subis par sexe (en %)

ACTES MALVEILLANTS	Masculin	Féminin	Ensemble
Jet, déchirement, casse ou destruction d'un objet ou d'une réalisation	8,0	8,0	8,0
Appels téléphoniques avec ou sans connotation sexuelle	1,4	1,6	1,5

(b) Chez les femmes

Dans l'ensemble, 8,9% des femmes ont subi au moins un acte malveillant depuis l'âge de 15 ans. Ces femmes se trouvent principalement à Conakry et Kindia où elles représentent respectivement 17,1% et 12,2% de l'ensemble des femmes. Comme chez les hommes, leur proportion est relativement plus élevée en milieu urbain (13,2%) qu'en zone rurale (6,4%). La proportion de femmes ayant subi au moins un acte malveillant varie de 7,9% à 22,7% selon le statut matrimonial et de 8,1% à 11,5% selon le groupe d'âge.

Tout comme pour les hommes, le jet, le déchirement et la destruction d'un objet ou d'une réalisation sont la principale forme d'actes malveillants subis par les femmes (8%) depuis l'âge de 15 ans.

2.2.6 Violences subies au cours des 12 derniers mois

(1) Violences physiques

(a) Chez les hommes

Dans l'ensemble, 17,7% des hommes ont affirmé avoir subi au moins une forme de violences physiques au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion est estimée à 19,2% en milieu urbain contre 16,8% en zone rurale. Elle varie de 12,5% à 26% selon la région administrative, à l'exception de Labé (6,4%) et Boké (8,7%). Les principales victimes de ces violences sont les célibataires (27,4% d'entre eux) et les personnes ayant vécu par le passé en union (27,3%) et les jeunes de 15 à 24 ans (28,3%).

(b) Chez les femmes

Durant les 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, les violences physiques ont été plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes. Au niveau national, près de 24% des femmes ont affirmé avoir subi au moins une forme de violences physiques durant cette période. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (26,3%) qu'en zone rurale (22,6%). Elle est plus forte dans les régions administratives de Kankan (41,7%), N'Zérékoré (30,8%), Conakry (26,3%) et Faranah (25,3%). Elle est également plus importante au niveau des célibataires (29,3%), des personnes vivant actuellement en union (23,3%) ainsi qu'au niveau des femmes âgées de 15 à 49 ans (avec des proportions variant de 22,7% à 29%).

(2) Violences sexuelles

(a) Chez les hommes

Environ 11,2% des hommes ont affirmé avoir subi au moins une forme de violences sexuelles durant les 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion est un peu plus élevée en milieu urbain (12,4%) qu'en milieu rural (10,4%). Les régions de Kindia (35,3%) et N'Zérékoré (13,9%) enregistrent les plus fortes proportions de personnes ayant subi ces violences. La proportion de victimes de violences sexuelles parmi les hommes au cours des 12 derniers mois est presque de même quel que soit le statut matrimonial. Elle est plus fréquente chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans (17,1%).

(b) Chez les femmes

Parmi les femmes, 19,3% ont déclaré avoir subi au moins une forme de violences sexuelles durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. Cette proportion est importante aussi bien en milieu urbain (21,7%) qu'en milieu rural (17,9%). Kankan (34%), N'Zérékoré (26%), Conakry (23,8%), Faranah (20,9%) et dans une moindre mesure Kindia (16,9%) sont les régions administratives où ces formes de violences sont les plus répandues. Les célibataires (21,6%), les personnes âgées de 15 à 24 ans (23,4%) et de 25 à 34 ans (20,3%) enregistrent les plus fortes proportions de victimes de violences sexuelles au cours des 12 derniers mois ayant précédé la collecte des données.

(3) Violences psychologiques

(a) Chez les hommes

Dans l'ensemble, 38,6% des hommes ont subi au moins une forme de violences verbales et psychologiques durant les 12 derniers mois. Cette proportion est plus forte en milieu urbain (49,2%) qu'en milieu rural (31,4%). Elle est plus importante dans les régions administratives de Kindia (57,1%), Conakry (52,6%) et N'Zérékoré (43,5%). Quel que soit le statut matrimonial, la proportion de victimes

de violences verbales ou psychologiques est élevée, variant de 33,5% à 47,5%. Cette tendance est presque de même selon le groupe d'âge.

(b) Chez les femmes

Les violences verbales ou psychologiques ont été plus répandues chez les femmes que chez les hommes durant les 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Au niveau national, 41,7% des femmes ont subi au moins une forme de violences verbales ou psychologiques durant cette période. Cette proportion est estimée à 48,2% en milieu urbain et 38% en zone rurale. Elle varie de 17,6% à 54,6% selon la région administrative. Elle demeure importante quel que soit le statut matrimonial (variant de 29,2% à 64%) et le groupe d'âge (de 21,4% à 53%).

(4) Violences économiques

(a) Chez les hommes

Au niveau national, 3,6 % des hommes ont subi au moins une violence économique durant les 12 derniers mois. Cette proportion est de 4,5 % en milieu urbain contre 3,1 % en zone rurale. Elle est relativement plus élevée dans les régions administratives de Kindia (7 %) et N'Zérékoré (6,8 %).

(b) Chez les femmes

Dans l'ensemble, 5,7 % des femmes affirment avoir subi une forme de violence économique durant les 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion est presque de même quel que soit le milieu de résidence. Les plus fortes proportions de femmes ayant subi une forme de violence économique sont enregistrées à Kankan (12,3 %) et N'Zérékoré (10,4 %).

(5) Actes malveillants

(a) Chez les hommes

Parmi les hommes, 3,7 % ont subi un acte malveillant durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. Cette proportion est relativement plus forte en milieu urbain (4,9 %) et dans les régions administratives de Faranah (8,3 %) et N'Zérékoré (6,7 %).

(b) Chez les femmes

Au plan national, 4,7 % des femmes ont subi un acte malveillant durant les 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Comme chez les hommes, cette proportion est plus élevée en milieu urbain (7,1 %) qu'en milieu rural (3,4 %). Conakry (11,3 %) enregistre la plus forte proportion de femmes ayant subi un acte malveillant durant les 12 derniers mois.

2.2.7 Violences conjugales

Selon l'OMS, la violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès.

La violence conjugale est la violence exercée au sein d'un couple par un des conjoints sur l'autre à travers entre autres des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, des menaces ou des contraintes pouvant aller jusqu'à la mort.

La présente section a pour objectif de cerner la prévalence des formes de violence subies par les hommes ou les femmes dans leur vie de couple. Les conjoints ont été interrogés séparément sur les formes et la fréquence des violences subies.

(1) Violences conjugales subies par les femmes

Globalement, plus d'une femme sur deux (63,0%) a déclaré avoir subi au moins l'une quelconque des formes de violence conjugales au cours de leur vie de couple et plus de 40,6% des femmes affirment les avoir subies au cours des 12 derniers mois. Ces proportions sont plus élevées en zone urbaine qu'en milieu rural.

Au cours des 12 derniers mois, les violences conjugales les plus fréquentes chez les femmes sont dans l'ordre, les violences psychologiques (31,2%), physiques (22,3%), sexuelles (6,2%) et économiques (5,3%). Ces proportions sont plus élevées si l'on considère la durée de l'union.

C'est dans les régions de Faranah (32,6%), N'Zérékoré (33,1%) et Kankan (43,0%) que se trouvent les proportions les plus importantes de femmes ayant subi les violences physiques au cours des 12 derniers mois. S'agissant des violences sexuelles, les femmes des régions de Faranah (18,4%) et Kankan (10,4%) affichent les plus forts pourcentages. Il en est de même pour les violences économiques. Cependant, quelle que soit la région considérée, les violences psychologiques sont les plus fréquentes à l'endroit des femmes.

Par rapport aux groupes ethniques, les violences physiques sont plus fréquentes chez les forestiers (34,1%) et chez les malinkés (33,5%). De même, près de la moitié des femmes vivant en couple dans ces deux groupes ethniques ont déclaré avoir subi des violences psychologiques au cours des 12 derniers mois. Cette situation est plus prononcée si l'on considère la durée de l'union.

La fréquence des violences physiques, psychologiques et économiques diminue avec le niveau d'instruction de la femme quelle que soit la durée considérée mais ces violences demeurent plus fréquentes chez les jeunes couples de 25-34 ans.

Par rapport à la situation socioprofessionnelle, les violences sexuelles sont plus fréquentes à l'encontre des femmes exerçant dans les secteurs primaire (7,3 %) et du commerce (7,5 %). Près d'une femme sur trois travaillant dans ces domaines a subi au moins l'une quelconque des formes de violence psychologique ou physique.

S'agissant de la variable religion, les femmes de confession non musulmane sont relativement plus nombreuses à déclarer avoir subi l'une quelconque des formes de violences conjugales quelle que soit la durée de vie en couple. Plus de la moitié de ces femmes (53,0%) ont affirmé avoir subi des violences conjugales au cours de 12 derniers mois contre plus d'une femme sur trois (38,6%) de confession musulmane.

(2) Violences conjugales subies par les hommes

Globalement, 44,3% des hommes ont déclaré avoir subi au moins une forme de violences conjugales au cours de leur vie de couple. Plus d'un homme sur trois (36,7%) affirment avoir subi une forme de violences conjugales au cours des 12 derniers mois. Ces proportions sont plus élevées en zone urbaine qu'en milieu rural. Les régions de Faranah (66,0%), Kindia (65,4%), Conakry (63,3%) et N'Zérékoré affichent les forts pourcentages d'hommes ayant subi au moins une forme de violences conjugales durant leur vie de couple. Les régions de Labé (60,6%) et Faranah (53,7%) enregistrent les plus fortes proportions d'hommes ayant subi de violences conjugales au cours des 12 derniers mois.

Au niveau de chaque groupe ethnique, au moins un homme sur trois (préciser la proportion) a déclaré avoir subi l'une des formes de violence conjugale. Les Forestiers et les Soussous se distinguent avec les pourcentages les plus élevées pendant la durée de l'union et au cours des 12 derniers mois.

Quelle que soit la catégorie de violence conjugale considérée, les hommes vivant en zone rurale en subissent plus fréquemment que leurs homologues en milieu urbain. Les violences psychologiques (32,4%) sont les plus fréquemment subies au cours des 12 derniers mois, suivies des violences physiques (11,1%).

Au cours des 12 derniers mois, les violences sexuelles sont plus répandues chez les chômeurs (13,6%), chez les hommes âgés de 15-24 ans (11,7%), chez ceux n'ayant aucun niveau d'instruction et chez ceux vivant actuellement en union (8,1%), (9,2%).

Durant leur vie de couple, toute incidence cumulée, les élèves et étudiants sont les plus fréquemment victimes des physiques (26,5%), violences sexuelles et économique (avec 16,9% chacune) (16,9%). La région de Kindia se distingue avec près d'un homme sur quatre (24,1%) ayant subi au moins une forme de violence sexuelle pendant la durée de l'union, suivie de la région de N'Zérékoré (8,6%).

Qu'ils soient de confession musulmane ou non, près de la moitié des hommes ont déclaré avoir subi au moins l'une quelconque des formes de violences conjugales durant leur vie de couple.

2.2.8 Formes de violence les plus graves

Il a été demandé aux victimes des violences, toutes formes confondues, d'identifier la forme la plus grave. Il ressort des analyses que les violences physiques notamment la menace d'étranglement ou de mort (32,3%) et la menace avec une arme (25,96%) ont été les plus citées comme formes de violences les plus graves. La première est considérée comme la forme la plus grave, notamment dans les régions de Boké (55,0%), Labé (42,8%), Kindia (37,0%) et N'Zérékoré (30,1%) alors que la seconde est la plus citée dans les régions de Conakry (41,4%) et Mamou (35,7%).

S'agissant des violences conjugales, les formes de violences physiques sont aussi les plus citées. Ainsi, 21,2% des victimes ont déclaré que la menace ou l'attaque par une arme (25,3%) de la part de leur conjoint est la forme la plus grave, suivie de l'humiliation subie (21,2%) ou des empoignades et autres formes de bousculades (10,95%). La situation est quasiment la même dans toutes les régions et quelle que soit la zone de résidence considérée.

2.2.9 Recours des victimes des violences

Au cours de l'enquête nationale sur les VBG en Guinée, la question du recours des victimes a été abordée tant dans la revue documentaire (pour analyser le dispositif existant) que dans l'enquête (pour analyser les pratiques de la population en la matière).

Au niveau de l'enquête, le recours a été abordé à travers une série de questions, en distinguant le cas des violences de manière générale et celui spécifique des violences conjugales.

Il ressort des résultats que dans l'ensemble moins d'une personne sur quatre (aussi bien chez les hommes que chez les femmes) a parlé à quelqu'un la dernière fois qu'elle a été victime de violence.

La proportion de personnes ayant parlé à quelqu'un la dernière fois qu'elle a été victime d'une violence varie peu selon les caractéristiques sociodémographiques, chez les hommes comme chez les femmes.

Chez les hommes, cette proportion est relativement beaucoup plus faible dans les régions de Kankan (2,6 %) et Labé (6,5 %) alors que Boké (7,8 %), Kankan (18,0 %) et Mamou (16,1 %) enregistrent les plus faibles valeurs de cette proportion chez les femmes.

Pour ce qui est des plaintes, on note qu'elles sont relativement très rares chez les hommes comme chez les femmes. En effet, dans l'ensemble, seuls 6,6 % des hommes et 5,1 % des femmes ont porté plainte après avoir subi une violence la dernière fois et cette situation est quasi identique quel que soit le sous-

groupe de population considéré, à l'exception des hommes forestiers dont 1/4 ont porté plainte après la dernière violence subie.

Moins de 5 % des hommes et moins de 3 % des femmes ayant porté plainte après la dernière violence subie ont reçu de réponse et parmi ceux-ci une proportion insignifiante (3,5 % chez les hommes et 1,9 % chez les femmes) a été satisfaite de la réponse reçue.

2.2.10 Recours des victimes des violences conjugales

Pour les violences conjugales, le constat reste identique à celui des violences de manière générale. On note toutefois que lorsqu'il s'agit de violences conjugales les personnes (hommes et femmes) sont relativement moins nombreuses à en parler à quelqu'un.

2.2.11 Conséquences des violences sur les victimes

Généralement, la population guinéenne ne réagit pas à la violence conjugale. Dans l'ensemble, 47,7 % des individus affirment n'avoir pas réagi après avoir été victimes de violences conjugales. Cette proportion est nettement plus élevée chez les femmes que les hommes, à cause notamment des pesanteurs sociales selon lesquelles la femme doit se soumettre à son mari même si elle subit des violences dans son foyer. Elle est considérable quelle que soit la région administrative. Toutefois, des disparités existent entre les régions. Les plus fortes proportions d'individus ne réagissant pas à une violence conjugale sont enregistrées à Kankan (63,2 %) et Mamou (56,5 %) tandis que la plus faible proportion est observée à N'Zérékoré (39,9 %).

Une bonne partie de la population réagit néanmoins aux violences conjugales. Au niveau national, les principales formes de réactions à ces violences sont le refus d'avoir des relations sexuelles (29 %), l'abandon du foyer (13,2 %), la violence (9,8 %) et la menace de divorcer (9,5 %). Les mêmes tendances sont enregistrées selon le sexe, le milieu de résidence et la région administrative.

Tableau 14 : Répartition des individus selon les formes de réactions aux violences conjugales (%)

	Boude / refuse le lit	Répond par la violence	Menace de divorcer	Menace avec une arme	Refuse de s'occuper du ménage	Casse des objets	S'en prend aux enfants	Quitte le foyer	Ne réagit pas	Autre
Sexe										
Masculin	24,4	9,5	11,9	1,1	4,4	1,9	1,1	15,6	44,5	19,2
Féminin	32,3	10,1	7,7	0,6	8,2	2,1	1,4	11,4	50,1	7,9
Région administrative										
Boké	41,4	7,7	1,27	0	0,3	0,7	0,6	4	46,8	28,4
Conakry	38,8	4,8	11,85	0,4	2,3	0,6	0,3	11,5	49,4	12,4
Faranah	9,9	12,6	9,4	0,5	9,1	3,8	2,9	15,0	42,2	7,1
Kankan	12,1	7,7	4,25	0,8	3,7	0,5	0,7	2,3	63,2	13,8
Kindia	23,9	13,6	5,75	0	6,7	0,7	0,7	13,3	48,9	11,0
Labé	29,6	15,1	7,26	0	2,4	3,4	0	19,6		11,6
Mamou	55,3	5,9	14,32	0	2,9	0	0	10,9	56,5	3,3
N'Zérékoré	31,1	10,3	22,35	3,3	14,5	5,6	4,2	26,0	39,9	5,9
Milieu de résidence										
Urbain	28,8	9,7	11,9	0,6	5,5	1,7	0,6	14,2	44,5	13,6
Rural	29,1	9,9	8,1	0,9	7,3	2,2	1,7	12,6	49,5	12,1
Ensemble	29,0	9,8	9,5	0,8	6,6	2,0	1,3	13,2	47,7	12,6

Les violences ont souvent des conséquences sur la santé physique et mentale des victimes. Dans l'ensemble, 11,9 % des victimes affirment avoir des conséquences des violences subies sur leur santé physique. Cette proportion est presque de même quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, elle varie selon le sexe et la région administrative. Elle est plus importante au niveau des femmes (15 %) et dans les régions administratives de N'Zérékoré (23,1 %) et Boké (15,6 %).

Tableau 15 : Proportion des victimes de violences ayant eu des conséquences sur la santé physique (%) par quelques caractéristiques sociodémographiques

	Proportion
Sexe	
Masculin	8,3
Féminin	14,9
Région administrative	
Boké	15,6
Conakry	10,5
Faranah	9,2
Kankan	5,4
Kindia	11,5
Labé	5,6
Mamou	5,3
N'Zérékoré	23,1
Milieu de résidence	
Urbain	12,9
Rural	11,1
Ensemble	11,9

Les types de conséquences sur la santé physique principalement cités par les victimes sont les blessures (48,5 %), les éraflures (25,1 %), les hématomes (19,1 %), le problème d'argent (15,6 %) et les fractures (12,1 %). Cette tendance est presque de même selon le sexe, le milieu de résidence et la région administrative.

Tableau 16 : Répartition des victimes selon les types de conséquences sur la santé physique (%) par quelques caractéristiques sociodémographiques

	Éraflures	Problème d'argent	Meurtrissures	Hématomes	Blessures	Brûlures	Fractures	Infirmité	Autres
Sexe									
Masculin	17,8	17,9	0	6,2	54,2	9,1	10,8	7,6	5,5
Féminin	28,6	14,5	9,4	25,1	45,7	4,1	12,7	6,2	11,3
Région administrative									
Boké	16,4	0	0	44,4	62,4	0	2,3	0	24,4
Conakry	32,8	10,9	11,9	38,5	52,2	0	3,4	0	6,0
Faranah	4,3	17,9	0	17,6	58,3	0	6,1	0	0
Kankan	0	12,4	0	14,7	37,2	9,1	19,2	9,7	8,0
Kindia	72,7	8,5	13,1	3,5	25,8	0	9,7	4,6	12,6
Labé	15,6	13,7	0	5,9	65,2	0	18,7	0	8,9
Mamou	0	0	0	0	73,1	0	54,3	0	54,3
N'Zérékoré	8,3	30,1	5,8	8,6	49,9	16,2	19,7	16,4	3,3
Milieu de résidence									
Urbain	30,8	12,2	8,1	22,3	51,3	3,7	12,3	5,9	5,9
Rural	20,8	18,2	5,1	16,5	46,3	7,3	11,9	7,2	12,2
Ensemble	25,1	15,6	6,4	19,1	48,5	5,7	12,1	6,7	9,4

Globalement, 16,7 % des victimes de violences ressentent des conséquences sur leur santé mentale. Cette proportion est presque de même quel que soit le milieu de résidence. Elle varie fortement selon le sexe et la région administrative. Les femmes (19,5 %), N'Zérékoré (34,6 %) et Mamou (25 %) enregistrent les plus fortes proportions de victimes ayant eu des conséquences sur leur santé mentale.

Tableau 17 : Répartition des victimes de violences ayant eu des conséquences sur la santé mentale (%)

	Proportion
Sexe	
Masculin	13,5
Féminin	19,5
Région administrative	
Boké	15,5
Conakry	10,5
Faranah	9,0
Kankan	3,9
Kindia	17,9
Labé	21
Mamou	25,0
N'Zérékoré	34,6
Milieu de résidence	
Urbain	16,0
Rural	172
Ensemble	16,7

Les principales conséquences des violences sur la santé mentale citées par les victimes sont la colère (50,8 %), la honte (42,7 %), la méfiance (28,5 %), la peur (26,8 %) et le trouble du sommeil (20,1 %). La même tendance est observée quel que soit le sexe, la région administrative et le milieu de résidence.

Tableau 18 : Répartition des victimes selon les types de conséquences sur la santé mentale (%) par quelques caractéristiques sociodémographiques

	Honte	Colère	Agressivité	Anxiété/ Dépression	Peur	Méfiance	Trouble du sommeil	Autre
Sexe								
Masculin	38,0	51,0	5,4	9,9	22,9	26,9	15,0	2,5
Féminin	45,6	50,72	13,7	10,4	29,3	29,5	23,2	1,3
Région administrative								
Boké	33,6	49,4	0	5,5	33,1	28,4	8,7	5,2
Conakry	62,0	44,9	5,8	25,6	55,6	12,3	0	4,6
Faranah	6,3	58,5	9,1	4,7	0	0	36,8	0
Kankan	6,7	20,3	24,3	0	25,2	36,9	20,1	0
Kindia	41,8	68,1	14,7	5,1	14,6	27,7	28,5	0
Labé	39,6	69,1	4,1	3,5	12,2	28,5	21,6	0
Mamou	45,2	51,5	13,1	0	5,6	24,9	43,3	5,7
N'Zérékoré	46,1	39,3	13,7	13,5	30,10	38,8	20,8	0,9
Milieu de résidence								
Urbain	52,9	44,9	10,1	14,5	39,3	20,7	15,3	2,4
Rural	36,1	54,7	10,8	7,4	18,7	33,5	23,2	1,3
Ensemble	42,7	50,8	10,5	10,2	26,8	28,5	20,1	1,7

Une bonne partie des femmes excisées ressent des problèmes de santé liés à l'excision. Dans l'ensemble, 17,3 % d'entre elles affirment avoir des problèmes de santé dus à l'excision. Cette proportion est nettement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle varie également selon la région administrative. Kindia (32,7 %), N'Zérékoré (22,4 %), Mamou (20,6 %) et Faranah (19 %) enregistrent les proportions les plus fortes de femmes ayant eu des problèmes de santé dus à l'excision.

Tableau 19 : Répartition des femmes ayant des problèmes de santé dus à l'excision (%) par quelques caractéristiques sociodémographiques

	Proportion
Région administrative	
Boké	14,6
Conakry	4,4
Faranah	19,0
Kankan	13,2
Kindia	32,7
Labé	12,9
Mamou	20,6
N'Zérékoré	22,4
Milieu de résidence	
Urbain	12,3
Rural	20,2
Ensemble	17,3

Les problèmes de santé dus à l'excision fréquemment cités sont le saignement excessif (52,7 %), les difficultés liées aux règles (35,3 %), les difficultés d'uriner (26,9 %), les infections (21,7 %) et les difficultés à l'accouchement (16,6 %). La même tendance est observée quel que soit le milieu de résidence et la région administrative.

Tableau 20 : Répartition des femmes excisées selon les problèmes de santé dus à l'excision (%) par quelques caractéristiques sociodémographiques

	Saignement excessif	Difficultés d'uriner	Difficultés liées aux règles	Gonflement des organes génitaux	Infections	Problèmes de cicatrisation	Difficultés à l'accouchement	Stérilité	Autre
Région administrative									
Boké	72,2	27,9	28,1	0	10,5	0	0	0	34,8
Conakry	77,9	7,1	22,1	13,9	13,9	0	0	0	0
Faranah	27,8	49,6	33,6	3,6	51,6	8,3	28,2	7,4	0
Kankan	11,5	17,4	28,6	8,8	12,7	11,9	30,4	8,8	0
Kindia	42,5	22,6	35,1	6,2	19,3	7,6	26,8	0	1,6
Labé	79,8	28,8	13,3	3,9	3,0	25,5	0	0	0
Mamou	62,9	42,0	31,4	8,1	3,7	43,3	7,9	4,5	0
N'Zérékoré	66,9	26,1	57,3	13,1	45,2	8	12,1	19	6,5
Milieu de résidence									
Urbain	73,9	25,2	42,4	14,5	27,4	12,2	10,7	3	5,4
Rural	45,1	27,5	32,7	4,9	19,7	12,8	18,6	6,6	4,6
Ensemble	52,7	26,9	35,3	7,5	21,7	12,6	16,6	5,6	4,8

2.3 Résultats de l'enquête qualitative

Lors de l'enquête qualitative, plusieurs questions ont été posées aux catégories de population ciblées. Les opinions émises lors de cette enquête sont présentées dans cette section.

2.3.1 Perception de la violence

Pour toutes personnes et catégories sociales enquêtées, la première question demandait quels actes, faits ou gestes elles considéraient comme relevant de la violence.

(1) Actes pouvant être considérés comme violence envers une femme

Les informateurs-clés, en particulier les hommes de Justice, considèrent comme violence tout acte non conforme aux droits humains.

En dehors de cette définition « académique », plusieurs actes, faits et gestes ont été cités comme violences. Ceux-ci rejoignent les formes conventionnelles de violences, à savoir :

- violences physiques : bastonnades ;
- violences sexuelles : viol, harcèlement sexuel, proxénétisme, excision ;
- violences psychologiques : injures, humiliation, cris ;
- violences économiques ou à caractère économique : manque de soutien aux enfants, non scolarisation des enfants, abandon de femmes et de leurs enfants, refus de donner la dépense.

Outre ces formes conventionnelles de violence, d'autres actes à caractère familial ou social ont également été cités comme de la violence, notamment la reprise des biens du mari après sa mort par la belle famille, la polygamie, le mariage précoce, l'infidélité, le renvoi de la femme pour son refus du lévirat, etc.

Les leaders religieux ont mis un accent particulier sur les violences économiques (privation de nourriture et refus de donner la dépense), les grossesses non désirées, la répudiation et le manque de soin aux femmes.

(2) Actes pouvant être considérés comme violence envers un homme

Les actes suivants, perpétrés envers les hommes, relèvent d'après les personnes enquêtées, de la violence :

- infidélité de la femme ;
- gaspillage des ressources de l'homme ;
- avortement sans consentement du mari ;
- manque de respect ;
- refus de rapports sexuels ;
- manque de confiance ;
- injures faites aux hommes polygames.

(3) Actes pouvant être considérés comme violence envers les jeunes

La liste des actes considérés comme relevant de la violence par les enquêtés est relativement plus longue. Il s'agit entre autres des actes suivants :

- violences physiques y compris les travaux forcés ;
- favoriser les garçons au détriment des filles ;
- violences à connotation économique : refus d'habiller, manque de divertissement ;
- abandon parental ;
- non-respect du droit à l'éducation ;
- excision ;
- mariage précoce ;
- mariage forcé ;
- non déclaration de la naissance à l'état civil ;
- exploitation économique ;
- accaparer de leur héritage ;
- violenter la mère en sa présence ;
- manque de communication avec ses parents ;

- viol ;
- non vaccination ;
- privation de nourriture.

Comme on peut le voir, ces actes englobent la plupart des violations des droits des enfants.

(4) Actes pouvant être considérés comme violence envers un prisonnier

Les prisonniers considèrent les actes suivants comme relevant des VBG :

- Les tortures physiques : bastonnades, ligotage, coups de poing
- Les travaux forcés
- Le dépouillement des biens en leur possession : argent, téléphones, bijoux, etc.
- Le non-respect des droits des prisonniers : non-jugement, détention provisoire de longue durée, arrestation sans convocation préalable
- Les tortures morales : enfermement dans les toilettes, injures, déshabillage
- Les mauvaises conditions de détention : privation de nourriture et de boisson de qualité
- Les autres mauvais traitements durant la période de détention

A noter que les prisonnières dénoncent le harcèlement sexuel dont elles font parfois l'objet et leur incarcération dans les mêmes cellules que les hommes qui n'hésitent pas de les violer collectivement.

Parmi les violences dont ils sont victimes, les prisonniers estiment que les plus graves sont les tortures physiques, l'absence d'une alimentation adéquate, la détention sans jugement, l'arrestation sans convocation préalable et le dépouillement des biens en leur possession.

D'après les prisonniers enquêtés, les moments au cours desquels la plupart des violences sont exercées sur eux sont généralement l'arrestation, le premier jour dans la prison, le transfert à la prison ainsi que pendant les interrogatoires.

(5) Actes pouvant être considérés comme violence envers un agent de défense et sécurité

Les agents des forces de défense et de sécurité considèrent les VBG comme tout acte fait sur une personne contre sa volonté, en raison de son état biologique notamment son sexe :

- le viol ;
- les coups et blessures ;
- les injures publiques ;
- la maltraitance ;
- la stigmatisation ;
- la marginalisation ;
- le harcèlement sexuel ;
- le faible niveau de promotion au niveau des postes de commandement.

2.3.2 Opinions des agents de défense et de sécurité sur la pratique des VBG au sein des forces de défense et de sécurité

La plupart des agents de défense et de sécurité affirment avoir connu ou observé au moins une forme de VBG au sein des forces de défense et de sécurité. Les formes de violences citées par ces agents sont :

- les coups et blessures ;
- les agressions sexuelles ;
- la confiscation des documents de voyage ;

- le harcèlement sexuel ;
- le dénigrement ;
- les mutations arbitraires ;
- les attouchements déplaisants ;
- le retard dans les avancements ;
- et la faible promotion au niveau des postes de commandements.

Selon les agents interrogés, ces actes de violence sont généralement perpétrés par des collègues et des chefs hiérarchiques.

Les principaux facteurs de ces actes sont l'abus de pouvoir hiérarchique, l'alcool, le manque de responsabilité morale, le faible niveau de contrôle, la faiblesse de l'appareil judiciaire, le faible niveau d'éducation, le manque de confiance, l'insuffisance des sanctions infligées aux auteurs et le faible niveau d'encadrement.

La plupart des cas de VBG ne sont pas déclarés au niveau de la haute hiérarchie par honte ou par peur d'être muté ou de perdre son poste. Les rares cas de VBG déclarés sont traités au niveau du comité disciplinaire. Les victimes se confient généralement aux proches et collègues.

Selon les enquêtés, les principales conséquences des VBG au sein des forces de défense et de sécurité sont la méfiance entre les agents et les menaces de mutations arbitraires et de perte de poste.

2.3.3 Opinions des personnes interrogées sur certaines pratiques culturelles courantes

Il a été demandé aux enquêtés de donner leur avis sur un certain nombre de questions liées à des formes de violences connues.

(1) « Les parents obligent leurs enfants (garçons ou filles) à se marier »

La plupart des femmes enquêtées sont contre cette affirmation. Elles avancent, pour des raisons justifiant leur avis, les conséquences négatives d'obliger leurs enfants à se marier :

- l'empêchement de la scolarisation ;
- l'incapacité de supporter le poids du mariage pour ces jeunes gens et le manque d'affection qui en résulte dans les couples ainsi créés. D'autres estiment également que chacun a le droit de choisir son conjoint. Certaines vont jusqu'à indiquer que les mariages forcés peuvent conduire au divorce, à l'empoisonnement du mari et au refus de la femme d'enfanter.

Les femmes enquêtées favorables aux mariages forcés le justifient par le fait que, étant jeunes, ces gens ne sont pas conscients de leur avenir et sont donc incapables d'effectuer un choix éclairé concernant cet avenir. D'autres craignent les grossesses non désirées (avant le mariage) que pourraient contracter les filles. Pour d'autres enfin la tradition n'oblige pas les parents à demander l'avis de leurs enfants en ce qui concerne le mariage.

Les hommes enquêtés sont toutefois nettement moins favorables aux mariages précoces et forcés.

(2) « Un homme force sa femme à avoir des rapports sexuels contre le gré de cette dernière »

Sur cette question, les avis des femmes enquêtées divergent. Certaines estiment que ce n'est pas normal de forcer sa femme à avoir des rapports sexuels sans son consentement. En effet, pensent-elles, non seulement c'est une forme de viol et d'esclavage mais pour la stabilité du couple il est nécessaire que les rapports sexuels entre conjoints soient consensuels.

De leur côté, les hommes estiment que ni la loi civile ni les principes religieux ne soutiennent l'homme dans ces agissements.

Par contre, d'autres femmes estiment qu'il est bien normal pour un homme de forcer son épouse à avoir des rapports sexuels avec lui contre le gré de cette dernière. Les femmes ayant cet avis le justifient par le fait que la femme ne doit pas désobéir à son mari et que la religion exige à la femme de satisfaire son mari tant que celui-ci en a besoin.

Pour certains hommes, la femme est faite pour son mari.

(3) « Une personne bat son/sa conjoint(e), quelle qu'en soit la raison »

Toutes les femmes interrogées se disent contre un tel comportement car la femme n'est ni une esclave ni un objet. Aussi, d'après ces femmes, un tel comportement traduit un manque d'amour et est à l'origine de plusieurs conséquences : traumatismes, stress, débauche et même conduire à des meurtres. La quasi-totalité des femmes enquêtées indiquent que cet acte est le quotidien de la majorité des femmes un peu partout en Guinée.

Pour les hommes, les avis sont partagés. Ceux qui y sont opposés justifient leur position par le fait de la condamnation de l'acte par la religion et la loi à la fois. Ceux qui sont pour, avancent deux raisons principales : battre son épouse n'est pas une violence mais une correction ; aussi c'est l'homme qui supporte toutes les charges du mariage et du ménage.

(4) « Une femme doit-elle porter plainte contre son mari pour violence ? »

Par rapport à cette question les avis des femmes enquêtées divergent. D'aucunes pensent qu'une femme peut bien porter plainte contre son mari car c'est son droit. Le deuxième argument avancé pour justifier le oui est que se plaindre peut parfois éviter la mort : se taire face à toutes les violences serait parfois suicidaire.

Les femmes qui estiment qu'une femme ne doit pas porter plainte contre son mari avancent deux arguments dissuasifs : cela peut conduire au divorce et c'est une malédiction pour les enfants.

Les hommes de leur part pensent que la femme doit porter plainte seulement dans deux cas : lorsqu'il y a abus dans les bastonnades ou lorsque les structures sociales habituelles se sont révélées incompétentes dans la résolution du problème.

(5) « Un enfant doit-il porter plainte contre ses parents pour violence ? »

La majorité des femmes enquêtées estiment qu'un enfant doit bien porter plainte contre ses parents pour violence car il a droit à la protection par ses parents. D'autres par contre estiment, comme certains hommes, que ce serait mal vu qu'un enfant porte plainte contre ses parents.

Les hommes accepteraient la plainte des enfants contre leurs parents seulement dans le cas où ces derniers refusent de scolariser les premiers. A part cette situation particulière, ils doivent obéir à leurs parents et l'islam leur interdit de se plaindre contre ces derniers.

2.3.4 Groupes les plus vulnérables aux VBG

La gent féminine (femmes, filles) et les enfants sont, d'après les femmes enquêtées, les groupes les plus à risque de VBG dans la société guinéenne.

Pour les hommes, en plus des groupes cités par les femmes, il faut ajouter les enfants orphelins ou confiés, les pauvres, les veuves et divorcées, les femmes mariées de force et les hommes polygames.

2.3.5 Types de soutien dont ont besoin les victimes de VBG

D'après les personnes enquêtées, les victimes des VBG ont besoin de soutiens de plusieurs types :

- soutien sanitaire, moral et financier ;
- prise en charge par l'Etat ;
- réinsertion sociale et professionnelle ;
- protection :
- application des lois ;
- éducation ;
- autonomisation des femmes et des filles.

Malheureusement les victimes ne reçoivent pas ces soutiens, d'après les personnes enquêtées, pour les raisons suivantes :

- la non prise en charge des victimes, en raison de l'insuffisance des services spécialisés pour la gestion des cas de VBG ;
- le manque d'informations sur les dangers et les moyens de lutte contre les VBG
- la non application de la loi
- la corruption
- la pauvreté
- l'indifférence de la communauté

Pour le cas spécifique des prisonniers, les soutiens sollicités concernent principalement :

- les effets de toilettes : savon, habits
- un environnement salubre : lits, nattes
- le respect de leurs droits : accélération des procédures judiciaires
- un soutien moral et financier et la possibilité de divertissement (terrains de jeu)
- des conditions de vie acceptables, notamment du manger en qualité et en quantité

2.3.6 Réactions habituelles des victimes

Du point de vue des réactions adoptées, les victimes des VBG se subdivisent en trois groupes d'après les personnes enquêtées. Il y a un groupe formé des femmes qui se résignent et qui ne se plaignent pas suite aux violences subies, avec toutes les conséquences physiques, sanitaires et psychologiques que cela pourrait entraîner. Le deuxième groupe est composé des femmes qui se plaignent, soit auprès des services de sécurité (Police et Gendarmerie), soit auprès des responsables administratifs (mairie, quartier), soit auprès des réseaux traditionnels sociaux (grande famille, conseils de sages, etc.). Le troisième regroupe les victimes qui se rendent justice.

Les victimes qui ne se plaignent pas le font pour plusieurs raisons :

- l'influence des proches des victimes ou de ceux de leur conjoint ;
- les pesanteurs socioculturelles (considérations religieuses, traditionnelles et coutumières) d'après lesquelles la femme doit toujours se soumettre ;
- le manque de soutien et la honte (crainte de représailles) ;
- la non considération des plaintes formulées et l'absence quasi systématique de suite favorable à ces plaintes ;
- le manque d'informations sur les voies de recours.

2.3.7 Causes les plus fréquentes des VBG

Les opinions des personnes enquêtées sur les causes des VBG ont également été demandées. D'après les réponses reçues, plusieurs raisons expliqueraient les VBG en Guinée. Pour les femmes enquêtées, VBG s'expliquent essentiellement par les raisons suivantes :

- la tradition et la religion : les traditions et certaines croyances religieuses (erronées !) donnent droit de vie et de mort à certaines personnes (maris, parents) sur d'autres (épouses, enfants) ;
- le taux d'analphabétisme élevé ;
- la consommation de stupéfiants ;
- l'impunité ;
- la polygamie ;
- les mariages précoces ;
- les mariages forcés.

A ces raisons citées par les femmes, s'ajoutent celles citées par les hommes enquêtés :

- l'abus d'autorité
- le refus des rapports sexuels
- la primauté des traditions sur les lois
- la dépendance économique et financière des femmes vis-à-vis des hommes

2.3.8 Conséquences les plus fréquentes des VBG

Les personnes enquêtées connaissent relativement bien les conséquences que peuvent engendrer les VBG. D'ailleurs, la plupart d'entre elles ont apporté des témoignages parfois émouvants de violences dont elles ont été témoin :

- mort par suicide ou suite aux complications à l'accouchement, meurtres ;
- conséquences sanitaires : blessures, stigmates, IST/VIH, grossesses non désirées ;
- conséquences sociales : divorce, stigmatisation, débauche, abandon de foyer, délinquance, déchirure du tissu social et familial ;
- conséquences psychologiques : traumatismes, dépression mentale ;
- criminalité.

2.3.9 Stratégies préconisées pour une lutte efficace contre les VBG

À la question de savoir ce qu'il faut faire pour lutter efficacement contre les VBG en Guinée, les personnes enquêtées ont fourni des propositions qui se résument aux mesures suivantes :

- informer et sensibiliser la population ;
- dénoncer les violences à tous les niveaux ;
- appliquer la loi et punir tous les auteurs des VBG ;
- impliquer les religieux ;
- créer et rendre fonctionnelles des structures de proximité de lutte contre les VBG ;
- lutter contre la corruption.

De leur côté, les prisonniers recommandent les actions ci-après pour une lutte efficace contre les VBG en milieu carcéral :

- respecter les droits des prisonniers : nourriture adéquate, divertissement, accès à l'information
- faire juger les prisonniers dans les délais prévus par la loi ;

- créer des centres de réinsertion ;
- lutter contre les tortures.

CONCLUSION

L'analyse des résultats de l'enquête nationale sur les VBG permet de tirer les principales conclusions ci-après :

1. Pour la revue documentaire :

- Un dispositif institutionnel a été mis en place au niveau de la Police et de la Gendarmerie pour réduire et réprimer les VBG en Guinée, mais il reste encore très peu fonctionnel à cause des problèmes liés principalement à son implantation spatiale très limitée, au manque de personnel qualifié, à l'insuffisance de ressources financières et logistiques.
- La législation guinéenne offre trois types de recours possibles aux victimes de VBG. Ces recours sont souvent méconnus des populations et en conséquence sont très peu utilisés. Et lorsqu'ils sont utilisés les résultats sont peu ou pas satisfaisants du fait que la grande majorité des victimes de VBG soient des femmes et des filles qui souffrent d'une vulnérabilité économique associée à des facteurs liés aux coutumes et traditions, à la mauvaise interprétation de la religion et au dysfonctionnement de l'appareil étatique dans certains domaines.

2. Pour l'enquête de terrain

- Les Violences Basées sur le Genre sont très fréquentes en Guinée et les femmes en sont les principales victimes ou tout au moins les plus exposées.
- Les violences psychologiques et les violences physiques sont les types de violence les plus fréquents aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les mutilations génitales féminines restent la forme de violence à l'égard des femmes la plus ancrée dans la société guinéenne.
- Les violences sont largement acceptées en Guinée. Ainsi, en ce qui concerne les opinions sur les violences conjugales, les femmes sont relativement plus nombreuses à approuver la violence du mari sur son épouse ou partenaire.
- Très peu de personnes font recours lorsqu'elles sont victimes de violences et une proportion insignifiante de personnes victimes de violences portent plaintes. Aussi, les personnes qui portent plainte reçoivent très rarement de réponse et lorsqu'une réponse est reçue celle-ci est généralement insatisfaisante.

Recommandations

- Renforcer et décentraliser le dispositif institutionnel et doter les services de sécurité des moyens humains, financiers et logistiques indispensables à la mise en œuvre de leur mission de prévention et de répression des VBG.

- Prendre des mesures pour faire bénéficier aux victimes, notamment aux femmes et aux filles, les recours d'ordre médical, psychosocial, juridique ou judiciaire disponibles en cas de VBG.
- Entreprendre des actions susceptibles de lever les obstacles aux recours des victimes de VBG notamment la vulnérabilité économique et les facteurs liés aux coutumes et traditions, à la mauvaise interprétation de la religion et au dysfonctionnement de l'appareil étatique ;
- Sensibiliser les populations sur l'ampleur des VBG et leurs conséquences sur les victimes et sur la société ;
- Assurer une formation de qualité aux agents des forces de défense et de sécurité ;
- Prioriser les compétences au niveau des postes de responsabilité au sein des forces de défense et de sécurité ;
- Lutter contre l'impunité dans toutes ses formes ;
- Instaurer la discipline et la rigueur au sein des forces de défense et de sécurité.

ANNEXES

Tableau 21 : Proportion (%) d'hommes ayant subi au moins une forme de violence depuis l'âge de 15 ans selon quelques caractéristiques sociodémographiques et les principaux types de violence

Caractéristiques	Hommes						
	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Acte malveillant (AM)	Violence quelconque sans AM	Violence quelconque avec AM
Région administrative							
Boké	59,3	10,6	63,7	0,4	5,9	73,1	74,4
Conakry	65,3	16,9	88,1	4,1	11,5	95,3	95,3
Faranah	74,0	18,2	75,9	9,2	27,8	87,3	88,1
Kankan	44,4	6,3	45,2	4,3	2,9	61,0	61,0
Kindia	70,6	46,0	70,5	10,7	6,8	88,3	88,3
Labé	59,4	2,9	69,5	1,4	8,3	73,3	73,3
Mamou	49,4	14,6	61,2	1,8	2,3	71,5	71,5
N'Zérékoré	50,4	18,9	57,1	7,0	8,5	76,1	77,1
Milieu de résidence							
Urbain	64,2	23,1	80,3	6,2	13,1	89,1	89,3
Rural	55,5	14,8	58,4	4,3	5,4	73,1	73,6
Statut matrimonial							
Célibataire	66,0	15,8	72,7	2,9	9,3	84,5	84,8
Actuellement en union	54,8	19,3	64,3	6,1	8,3	76,8	77,2
En union par le passé	83,5	24,5	79,6	9,1	0,0	87,4	87,4
Indéterminé	78,4	12,6	69,1	0,0	12,6	100,0	100,0
Age							
15-24 ans	61,8	13,6	69,3	3,7	6,4	80,7	81,0
25-34 ans	64,9	27,7	71,1	6,7	12,9	83,5	84,1
35-49 ans	55,9	16,5	65,3	3,9	8,0	76,4	76,7
50-64 ans	53,7	16,6	63,8	6,6	7,8	78,7	79,1
Groupe ethnique							
Soussou	71,8	31,6	81,1	7,7	9,1	91,3	91,3
Peulh	58,2	12,4	64,3	2,8	6,2	74,7	74,9
Malinké	53,0	12,7	62,6	3,8	8,8	75,4	75,7
Forestier	56,1	21,8	64,7	7,8	12,6	83,7	84,6
Autre/ND	50,5	14,9	59,8	6,4	9,6	74,1	75,7
Religion							
Musulman	59,7	17,8	68,9	4,7	7,8	79,6	79,9
Non musulman	54,9	20,5	57,7	7,3	13,2	79,8	80,6
Niveau d'instruction							
Aucun	52,2	15,5	57,2	4,6	7,6	71,0	71,3
Primaire	62,8	22,1	65,1	4,6	7,8	76,5	76,5

Caractéristiques	Hommes						
	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Acte malveillant (AM)	Violence quelconque sans AM	Violence quelconque avec AM
Secondaire ou +	65,0	20,3	77,7	5,2	10,4	88,3	88,6
ND	51,2	12,1	59,4	7,1	3,6	76,1	77,5
Occupation habituelle							
Ne travaille pas	64,1	15,1	72,4	5,5	10,4	86,7	86,7
Secteur primaire	48,8	15,5	55,2	5,4	5,7	69,8	70,4
Commerce	66,1	15,1	74,2	4,2	5,8	82,1	82,1
Employé	60,8	26,9	76,4	5,9	11,0	86,8	86,8
Elève/Étudiant(e)	65,7	17,6	78,0	3,3	8,7	88,0	88,0
Artisanat/Autre indépendant	68,6	20,7	72,4	3,6	12,1	84,3	85,8
Autre + Inactif/Infirme	71,5	22,6	66,6	11,3	21,1	81,9	81,9
Ensemble	59,0	18,2	67,3	5,1	8,6	79,6	80,0

Tableau 22 : Proportion (%) de femmes ayant subi au moins une forme de violence depuis l'âge de 15 ans selon quelques caractéristiques sociodémographiques et les principaux types de violence

Caractéristiques	Femmes							
	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Acte malveillant	Violence quelconque sans AM	Violence quelconque avec AM	A été excisée
Région administrative								
Boké	44,8	7,2	54,1	2,6	1,2	69,8	69,8	89,2
Conakry	49,7	39,6	86,5	14,7	17,1	91,5	92,0	95,7
Faranah	68,2	45,0	71,1	11,8	10,2	92,1	92,1	84,2
Kankan	59,1	37,9	55,7	15,5	6,0	70,9	71,3	95,2
Kindia	72,7	35,6	72,4	5,7	12,2	90,4	90,4	95,7
Labé	51,4	14,4	72,5	3,1	10,7	82,5	82,9	96,5
Mamou	36,2	12,1	40,7	0,8	0,9	49,0	49,0	92,2
N'Zérékoré	60,1	35,7	74,2	15,3	8,2	88,4	88,7	83,2
Milieu de résidence								
Urbain	54,8	35,4	76,8	12,5	13,2	85,4	85,7	91,6
Rural	56,2	25,8	62,5	7,6	6,4	78,1	78,2	91,9
Statut matrimonial								
Célibataire	60,5	33,1	70,4	5,4	7,9	81,6	81,6	
Actuellement en union	55,0	28,5	67,1	9,8	8,5	80,7	81,0	
En union par le passé	49,1	26,9	67,5	12,2	14,1	77,8	77,8	
Indéterminé	81,9	49,0	74,5	22,7	22,7	91,8	91,8	
Age								
15-24 ans	60,9	35,6	70,6	7,6	8,1	84,9	84,9	
25-34 ans	59,7	30,9	70,4	11,6	11,5	83,3	83,7	
35-49 ans	48,8	24,9	64,5	9,2	7,5	76,4	76,8	

Enquête nationale sur les violences basées sur le genre en Guinée – Rapport provisoire

50-64 ans	47,2	17,5	60,3	9,3	8,1	72,6	72,6	
Groupe ethnique								
Soussou	62,2	27,7	77,6	8,5	13,2	86,0	86,3	94,1
Peulh	50,0	20,4	59,2	4,4	5,6	73,7	73,8	94,8
Malinké	57,6	39,1	66,8	13,2	9,9	80,7	80,9	94,5
Forestier	55,4	31,4	69,4	11,8	7,2	87,7	88,2	75,8
Autre/ND	57,8	42,7	78,0	19,7	10,5	86,3	86,3	88,8
Religion								
Musulman	55,7	28,6	66,7	8,6	8,8	79,4	79,6	93,9
Non musulman	55,8	33,2	73,6	13,9	9,4	88,4	88,9	79,2
Niveau d'instruction								
Aucun	53,9	27,1	65,8	9,5	8,2	79,3	79,7	
Primaire	63,9	32,5	67,4	13,6	9,9	81,4	81,4	
Secondaire ou +	56,6	32,5	75,6	6,2	11,8	86,2	86,2	
ND	55,9	35,0	59,7	10,6	1,9	73,4	73,4	
Occupation habituelle								
Ne travaille pas	54,6	23,8	68,2	6,9	9,4	82,6	82,8	
Secteur primaire	52,7	26,1	59,8	10,7	6,3	74,9	75,3	
Commerce	64,8	35,6	73,1	13,4	10,9	84,7	85,1	
Employé	56,9	36,3	86,8	10,5	10,8	91,8	91,8	
Elève/Étudiant(e)	51,2	29,6	73,4	6,4	6,4	82,7	82,7	
Artisanat/Autre indépendant	47,3	31,3	65,9	4,7	15,8	75,7	75,7	
Autre + Inactif/Infirmes	65,4	58,3	78,0	10,4	12,1	88,9	88,9	
Ensemble	55,7	29,3	67,7	9,4	8,9	80,7	80,9	91,8

Tableau 23 : Proportion (%) d'hommes ayant subi au moins une forme de violence au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques sociodémographiques et les principaux types de violence

Caractéristiques	HOMMES						
	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Acte malveillant	Violence quelconque sans AM	Violence quelconque avec AM
Région administrative							
Boké	8,7	6,3	18,6	2,1	1,0	26,6	26,6
Conakry	16,4	5,6	52,6	2,0	5,0	57,7	58,5
Faranah	12,5	5,1	18,1	3,7	8,3	28,7	34,1
Kankan	20,6	4,6	26,7	1,2	1,6	37,2	37,9
Kindia	26,0	35,3	57,1	7,0	1,9	72,2	72,2
Labé	14,3	3,8	34,4	3,4	3,4	39,4	40,3
Mamou	6,4	4,8	26,4	0,9	0,9	28,7	28,7
N'Zérékoré	25,0	13,9	43,5	6,8	6,7	56,4	57,3
Milieu de résidence							
Urbain	19,2	12,4	49,2	4,5	4,9	57,7	58,5
Rural	16,8	10,4	31,4	3,1	2,8	40,8	41,7
Statut matrimonial							
Célibataire	27,4	10,4	47,5	3,8	3,3	58,1	58,3

Enquête nationale sur les violences basées sur le genre en Guinée – Rapport provisoire

Actuellement en union	12,7	11,7	33,5	3,3	3,7	41,9	43,1
En union par le passé	27,3	11,9	41,6	17,2	17,4	47,7	47,7
Indéterminé	12,5	0,0	88,2	0,0	0,0	88,2	88,2
Age							
15-24 ans	28,3	9,3	50,0	4,4	3,3	59,8	60,1
25-34 ans	17,2	17,1	39,3	4,4	4,1	51,3	53,0
35-49 ans	13,3	11,0	32,7	3,0	4,3	40,4	41,4
50-64 ans	10,0	8,2	30,3	2,6	3,0	37,1	37,7
ND	0,0	0,0	31,0	0,0	31,0	31,0	31,0
Groupe ethnique							
Soussou	20,7	17,0	49,5	5,5	3,6	59,3	59,3
Peulh	12,9	7,9	35,5	2,6	1,8	41,3	41,8
Malinké	16,5	7,7	31,1	1,8	2,4	42,5	43,8
Forestier	25,1	16,1	39,2	6,9	11,0	52,9	55,9
Autre/ND	20,7	11,4	41,4	3,4	4,0	48,3	48,3
Religion							
Musulman	16,7	10,5	38,4	3,3	2,8	46,6	47,1
Non musulman	24,0	15,7	40,2	6,0	9,1	54,6	57,1
Niveau d'instruction							
Aucun	11,9	12,4	28,9	3,8	3,7	37,4	38,3
Primaire	21,3	8,9	34,9	3,6	5,1	44,3	45,6
Secondaire ou +	21,5	11,8	47,3	3,6	3,7	57,2	57,8
ND	18,0	5,6	40,7	3,7	0,9	47,5	48,4
Occupation habituelle							
Ne travaille pas	9,5	2,3	37,8	3,1	1,9	41,3	42,0
Secteur primaire	13,0	10,6	28,4	3,1	3,1	37,3	38,3
Commerce	16,4	13,3	40,3	5,5	4,6	46,6	47,3
Employé	13,0	16,4	42,7	2,4	4,6	50,8	52,4
Elève/Étudiant(e)	32,0	10,4	58,0	4,0	4,0	68,0	68,4
Artisanat/Autre indépendant	23,2	13,0	36,9	4,8	4,8	52,1	52,1
Autre + Inactif/Infirme	13,1	9,2	32,4	5,2	3,2	42,3	43,3
Ensemble	17,7	11,2	38,6	3,6	3,7	47,7	48,5

Tableau 24 : Proportion (%) de femmes ayant subi au moins une forme de violence au cours des 12 derniers mois selon quelques caractéristiques sociodémographiques et les principaux types de violence

Caractéristiques	FEMMES						
	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique	Acte malveillant	Violence quelconque sans AM	Violence quelconque avec AM
Région administrative							
Boké	15,0	7,5	21,2	1,2	0,0	34,3	34,3
Conakry	26,3	23,8	54,6	5,7	11,3	61,6	62,0
Faranah	25,3	20,9	36,9	4,8	6,4	55,7	56,6
Kankan	41,7	34,0	47,0	12,3	2,8	54,8	55,6
Kindia	20,8	16,9	48,5	4,0	3,6	58,2	58,8

Enquête nationale sur les violences basées sur le genre en Guinée – Rapport provisoire

Labé	11,8	5,6	44,2	3,1	4,6	51,8	52,2
Mamou	12,6	12,6	17,6	0,0	3,2	24,1	25,6
N'Zérékoré	30,8	26,0	47,1	10,4	4,4	62,6	63,0
Milieu de résidence							
Urbain	26,3	21,7	48,2	5,3	7,1	57,3	57,7
Rural	22,6	17,9	38,0	5,9	3,4	49,3	49,9
Statut matrimonial							
Célibataire	29,3	21,6	47,8	2,9	4,3	58,3	59,2
Actuellement en union	23,3	18,8	41,4	6,1	4,7	51,9	52,4
En union par le passé	16,0	18,8	29,2	4,4	3,5	39,2	40,5
Indéterminé	49,7	27,0	64,0	33,2	22,7	64,0	64,0
Age							
15-24 ans	29,0	23,4	53,0	4,4	5,6	61,2	61,7
25-34 ans	23,9	20,3	42,5	7,0	6,3	54,2	54,7
35-49 ans	22,7	15,8	35,9	6,2	3,4	47,2	47,8
50-64 ans	12,5	13,1	21,4	4,9	1,4	33,4	34,0
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe ethnique							
Soussou	24,5	14,1	45,7	4,3	6,6	54,2	54,9
Peulh	15,1	13,9	32,8	3,3	2,8	42,7	43,2
Malinké	33,7	27,3	48,0	8,2	6,0	58,3	59,0
Forestier	29,3	20,4	47,7	9,7	5,4	62,2	62,2
Autre/ND	26,6	34,0	43,9	7,2	3,2	56,7	57,7
Religion							
Musulman	23,0	18,5	41,2	4,8	4,7	50,7	51,4
Non musulman	29,7	24,0	44,8	10,7	5,1	61,1	61,1
Niveau d'instruction							
Aucun	22,3	18,0	38,2	6,0	4,2	49,1	49,7
Primaire	28,6	21,4	50,5	9,2	6,7	63,1	63,4
Secondaire ou +	25,5	20,8	46,3	2,4	5,9	55,0	55,9
ND	26,5	22,7	46,2	6,6	1,9	53,2	53,2
Occupation habituelle							
Ne travaille pas	18,7	15,3	35,4	4,7	5,8	45,3	45,6
Secteur primaire	27,2	20,1	40,6	8,6	2,6	53,5	54,2
Commerce	23,5	19,3	43,0	4,7	5,6	51,7	52,4
Employé	23,8	18,8	45,6	14,0	7,1	57,7	60,2
Elève/Étudiant(e)	26,2	23,0	51,3	2,1	5,0	60,9	61,6
Artisanat/Autre indépendant	24,3	16,3	42,4	2,3	6,4	56,3	56,3
Autre + Inactif/Infirmes	32,8	38,3	64,3	5,0	5,0	64,3	64,3
Ensemble	23,9	19,3	41,7	5,7	4,7	52,2	52,8

VIOLENCES CONJUGALES

Tableau 25 : Proportion (%) de personnes ayant subi au moins une forme de violence conjugale depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois par sexe selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES		FEMMES	
	Depuis l'âge de 15 ans	Au cours des 12 derniers mois	Depuis l'âge de 15 ans	Au cours des 12 derniers mois
Région administrative				
Boké	10,7	16,9	34,4	24,5
Conakry	63,3	34,9	67,8	36,5
Faranah	66,0	53,7	73,8	53,8
Kankan	24,8	28,3	56,2	59,3
Kindia	65,4	42,6	74,6	25,8
Labé	39,6	60,6	70,9	47,4
Mamou	31,2	23,2	44,2	19,2
N'Zérékoré	44,2	37,3	74,8	56,0
Milieu de résidence				
Urbain	54,9	39,8	64,2	42,2
Rural	38,4	35,0	62,3	39,8
Statut matrimonial				
Actuellement en union	44,5	36,9	63,7	42,3
En union par le passé	26,0	0,0	52,1	17,5
Durée de l'union				
Moins de 5 ans	52,1	40,5	59,0	43,1
5-9 ans	42,8	29,4	64,9	46,6
10-14 ans	47,2	37,0	62,9	46,7
15 ans ou +	40,1	38,0	66,0	38,5
ND	100,0	100,0	34,4	26,2
Age				
15-24 ans	31,9	27,2	58,6	45,5
25-34 ans	52,2	35,3	66,9	45,2
35-49 ans	41,9	37,7	63,9	39,6
50-64 ans	43,0	37,8	58,5	24,9
ND	62,1	31,0	100,0	0,0
Groupe ethnique				
Soussou	57,7	38,7	58,7	29,6
Peulh	37,5	36,4	60,3	32,7
Malinké	36,2	34,5	60,8	54,9
Forestier	59,3	43,0	74,3	54,8
Autre/ND	34,5	29,7	76,3	45,3
Ensemble	44,3	36,7	63,0	40,6
Religion				
Musulman	42,5	35,6	61,7	38,6
Non musulman	53,7	42,2	70,5	53,0
Niveau d'instruction				

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES		FEMMES	
	Depuis l'âge de 15 ans	Au cours des 12 derniers mois	Depuis l'âge de 15 ans	Au cours des 12 derniers mois
Aucun	39,6	37,8	63,7	40,9
Primaire	41,3	22,1	70,1	40,8
Secondaire ou +	52,6	42,1	59,3	37,4
ND	43,5	29,5	51,7	45,7
Occupation habituelle				
Ne travaille pas	45,9	49,7	56,3	34,4
Secteur primaire	40,8	35,0	64,9	44,2
Commerce	47,0	37,3	67,7	41,9
Employé	47,1	42,2	71,9	42,1
Elève/Étudiant(e)	35,6	18,5	66,7	55,3
Artisanat/Autre indépendant	56,1	36,2	54,2	38,7
Autre + Inactif/Infirme	39,8	27,1	77,7	41,2
Ensemble	44,3	36,7	63,0	40,6

Tableau 26 : Proportion (%) de personnes ayant subi au moins une forme de violence conjugale depuis l'âge de 15 ans par sexe selon quelques caractéristiques sociodémographiques et les principaux types de violence

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique
Région administrative								
Boké	5,7	1,6	10,9	0,0	27,5	4,3	16,5	3,5
Conakry	19,5	0,8	58,8	0,8	37,2	18,2	61,5	7,0
Faranah	18,7	3,2	66,0	2,7	57,5	16,2	68,0	2,1
Kankan	8,5	0,0	21,8	0,5	48,6	11,1	47,1	21,3
Kindia	20,9	24,1	61,7	5,9	45,5	18,7	61,8	4,4
Labé	15,4	0,0	39,6	0,0	50,0	0,9	49,0	1,0
Mamou	11,2	1,7	31,2	0,0	32,0	11,1	36,2	1,1
N'Zérékoré	13,7	8,6	42,7	3,9	48,5	10,0	58,7	19,8
Milieu de résidence								
Urbain	19,4	4,5	51,1	2,9	38,6	14,4	55,8	8,3
Rural	11,6	6,6	37,2	1,5	45,2	10,0	47,0	8,6
Age								
15-24 ans	16,4	13,3	27,6	4,3	35,7	14,4	46,7	7,2
25-34 ans	12,7	11,6	48,1	2,3	46,6	13,9	56,4	8,2
35-49 ans	14,1	5,5	40,4	2,0	44,0	9,7	48,6	9,3
50-64 ans	15,9	1,8	41,7	1,6	42,7	5,9	43,7	9,5
ND	0,0	0,0	62,1	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Statut matrimonial								
Actuellement en union	14,5	5,8	42,3	2,0	43,3	11,5	50,1	8,6
En union par le passé	10,4	15,6	26,0	0,0	37,9	10,9	48,0	7,5
Groupe ethnique								

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique
Soussou	18,7	16,3	55,9	2,9	38,9	16,5	53,3	4,5
Peulh	12,1	2,1	36,3	1,2	39,8	7,9	41,8	3,9
Malinké	12,0	0,9	33,0	1,0	43,7	11,5	49,5	13,2
Forestier	15,8	10,9	58,7	4,5	46,3	13,4	63,0	14,7
Autre/ND	17,4	0,0	30,7	1,7	68,1	9,5	62,0	21,8
Niveau d'instruction								
Aucun	13,6	6,2	38,3	1,3	44,1	11,0	50,6	7,9
Primaire	12,6	8,6	39,2	0,0	48,3	19,1	52,1	10,3
Secondaire ou +	15,1	5,9	49,0	3,8	33,7	11,1	47,9	6,1
ND	19,0	0,0	44,1	1,7	44,0	6,3	45,1	17,9
Occupation habituelle								
Ne travaille pas	10,8	0,0	41,8	0,0	37,8	7,8	42,0	3,2
Secteur primaire	11,7	7,5	38,8	0,8	44,8	10,8	50,1	11,8
Commerce	19,9	6,0	43,7	2,4	47,6	17,3	58,0	11,0
Employé	18,2	3,1	44,8	1,4	48,0	14,0	64,3	14,0
Elève/Étudiant(e)	26,5	16,9	40,8	16,9	33,2	13,0	52,7	0,0
Artisanat/Autre indépendant	15,8	4,5	51,7	7,1	42,4	11,0	46,7	7,9
Autre + Inactif/Infirmes	15,1	3,3	44,9	3,3	51,9	13,3	64,8	15,7
Ensemble	14,4	5,9	42,2	2,0	42,9	11,5	50,0	8,5

Tableau 27 : Proportion (%) de personnes ayant subi au moins une forme de violence conjugale au cours des 12 derniers mois par sexe selon quelques caractéristiques sociodémographiques et les principaux types de violence

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique
Région administrative								
Boké	0,8	0,0	14,9	0,0	16,9	1,9	11,4	0,7
Conakry	6,2	0,0	28,5	0,0	16,7	6,4	31,7	2,8
Faranah	15,6	15,9	50,3	10,9	32,6	18,4	42,6	6,2
Kankan	11,5	7,4	26,3	8,6	43,0	10,4	43,8	17,8
Kindia	14,1	14,9	32,2	2,0	5,7	4,1	21,5	1,3
Labé	22,5	16,3	55,0	13,8	22,1	4,6	33,6	3,7
Mamou	10,0	3,3	23,2	3,3	9,3	4,9	15,0	3,8
N'Zérékoré	11,9	8,9	35,7	3,1	33,1	4,5	48,6	5,9
Milieu de résidence								
Urbain	8,2	3,3	34,2	2,2	21,1	5,4	35,4	4,6
Rural	12,8	10,7	31,5	5,9	22,9	6,7	29,0	5,6
Age								
15-24 ans	12,1	11,9	22,2	0,0	23,9	9,5	36,0	6,5
25-34 ans	11,0	10,4	30,2	3,9	27,3	6,9	36,0	5,2
35-49 ans	11,0	7,0	32,1	3,2	21,1	5,7	29,1	6,2
50-64 ans	11,4	7,3	35,3	7,0	11,4	1,3	18,1	1,6
Statut matrimonial								
Actuellement en union	11,2	8,1	32,7	4,6	23,3	6,5	32,4	5,5
En union par le passé	0,0	0,0	0,0	0,0	8,8	3,4	15,1	2,6
Groupe ethnique								
Soussou	10,1	8,8	31,1	1,0	12,6	6,2	24,3	2,2

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique	VC physique	VC sexuelle	VC psychologique	VC économique
Peulh	11,4	8,5	32,4	6,1	16,5	4,2	22,2	3,4
Malinké	11,4	8,2	31,9	7,4	33,5	8,8	41,8	10,4
Forestier	13,2	10,8	38,5	1,6	34,1	6,8	46,7	6,9
Autre/ND	8,6	0,0	28,0	4,2	26,6	8,1	39,5	5,4
Niveau d'instruction								
Aucun	12,8	9,2	33,1	5,8	21,9	6,4	31,2	6,4
Primaire	5,1	5,4	22,3	3,2	21,6	7,1	32,7	2,6
Secondaire ou +	10,9	8,7	35,7	4,0	21,2	4,4	28,1	0,9
ND	10,2	2,3	29,4	1,2	29,4	7,4	35,6	7,3
Occupation habituelle								
Ne travaille pas	7,6	13,6	38,2	7,6	17,5	5,9	27,9	3,1
Secteur primaire	10,5	9,5	31,4	4,9	24,1	7,3	32,8	6,0
Commerce	14,2	8,9	35,0	4,2	23,2	7,5	30,5	6,3
Employé	12,4	3,0	36,1	1,9	28,8	2,9	29,5	4,9
Elève/Étudiant(e)	12,7	0,0	0,0	0,0	31,3	4,3	44,2	0,0
Artisanat/Autre indépendant	8,6	5,7	31,2	2,9	23,2	1,5	31,4	8,8
Autre + Inactif/Infirme	15,1	9,3	28,1	12,6	29,5	0,0	42,9	14,1
Ensemble	11,1	8,1	32,4	4,6	22,3	6,2	31,2	5,3

VIOLS

Tableau 28 : Proportion (%) de personnes ayant subi au moins une fois un viol depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois par sexe selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES		FEMMES	
	Viol au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol au moins une fois au cours des 12 DM	Viol au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol au moins une fois au cours des 12 DM
Région administrative				
Boké	1,4	0,0	3,3	2,2
Conakry	5,6	1,3	15,4	10,2
Faranah	10,0	1,2	19,2	9,3
Kankan	2,0	0,0	4,2	2,2
Kindia	14,0	13,4	18,8	7,3
Labé	0,6	1,8	2,8	2,0
Mamou	2,5	0,9	6,1	5,0
N'Zérékoré	5,0	4,6	20,0	11,9
Milieu de résidence				
Urbain	5,6	1,8	15,4	7,9
Rural	5,2	4,5	9,7	5,9
Age				
15-24 ans	3,6	1,5	13,3	9,3
25-34 ans	9,5	7,7	13,1	7,2
35-49 ans	4,4	3,1	10,5	4,5
50-64 ans	4,8	2,1	7,4	2,5
Statut matrimonial				
Célibataire	3,6	1,3	13,7	8,1
Actuellement en union	6,2	4,6	10,7	6,3
En union par le passé	5,0	0,0	19,2	6,6
Indéterminé	12,6	0,0	20,4	10,5
Groupe ethnique				
Soussou	10,4	8,0	13,0	6,2
Peulh	2,3	1,5	9,7	6,3
Malinké	4,3	0,9	7,8	3,1
Forestier	8,2	6,5	17,1	10,8
Autre/ND	3,0	1,3	20,8	12,7
Niveau d'instruction				
Aucun	4,6	5,5	11,9	6,2
Primaire	7,0	2,1	14,9	9,5
Secondaire ou +	5,4	2,1	10,3	7,1
ND	6,2	2,8	10,1	2,5
Occupation habituelle				
Ne travaille pas	2,4	2,3	9,4	6,7
Secteur primaire	6,0	5,0	10,5	5,9
Commerce	3,6	5,2	17,6	7,9

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES		FEMMES	
	Viol au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol au moins une fois au cours des 12 DM	Viol au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol au moins une fois au cours des 12 DM
Employé	5,5	0,6	10,9	2,6
Elève/Étudiant(e)	5,1	1,9	9,5	8,0
Artisanat/Autre indépendant	3,4	2,4	12,7	5,1
Autre + Inactif/Infirmes	12,4	4,3	15,8	4,9
Ensemble	5,4	3,4	11,8	6,6

Tableau 29 : Proportion (%) de personnes ayant subi au moins une fois un viol conjugal depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois par sexe selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES		FEMMES	
	Viol conjugal au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol conjugal au moins une fois au cours des 12 DM	Viol conjugal au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol conjugal au moins une fois au cours des 12 DM
Région administrative				
Boké	3,3	1,7	10,1	8,4
Conakry	0,8	0,0	24,5	13,3
Faranah	5,8	16,4	19,2	20,0
Kankan	0,0	6,8	12,4	12,2
Kindia	23,6	11,6	23,9	11,9
Labé	0,0	15,6	4,7	7,8
Mamou	4,5	6,1	29,2	24,1
N'Zérékoré	8,1	7,2	17,1	11,9
Milieu de résidence				
Urbain	4,5	1,9	21,0	12,5
Rural	7,3	10,7	15,7	13,1
Age				
15-24 ans	13,7	12,2	15,3	10,6
25-34 ans	11,7	9,8	18,1	13,3
35-49 ans	6,4	6,8	13,8	9,7
50-64 ans	2,0	6,3	27,7	22,7
Statut matrimonial				
Actuellement en union	5,6	6,8	11,2	6,3
En union par le passé	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe ethnique				
Soussou	16,9	8,6	20,9	11,9
Peulh	3,4	8,6	16,6	13,4
Malinké	0,9	6,7	15,3	13,0
Forestier	10,3	9,5	18,2	14,1
Autre/ND	0,0	0,0	16,5	10,6
Niveau d'instruction				
Aucun	6,8	9,9	17,4	13,3

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES		FEMMES	
	Viol conjugal au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol conjugal au moins une fois au cours des 12 DM	Viol conjugal au moins une fois depuis l'âge de 15 ans	Viol conjugal au moins une fois au cours des 12 DM
Primaire	9,8	5,6	22,2	13,8
Secondaire ou +	6,1	6,4	19,6	12,3
ND	0,0	0,0	7,5	8,2
Occupation habituelle				
Ne travaille pas	0,0	7,6	14,9	13,3
Secteur primaire	8,0	9,9	17,4	13,4
Commerce	6,7	6,1	20,9	14,4
Employé	3,5	2,5	14,0	2,9
Elève/Étudiant(e)	16,9	0,0	19,2	8,6
Artisanat/Autre indépendant	5,0	5,3	21,0	13,3
Autre + Inactif/Infirmes	3,3	9,3	16,4	3,2
Ensemble	6,3	7,5	17,5	12,9

RECOURS DES VICTIMES DES VIOLENCES

Tableau 30 : Proportion (%) de personnes ayant engagé un recours suite à la dernière violence subie par sexe selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	A parlé à quelqu'un après la dernière VBG subie	A porté plainte après la dernière VBG subie	A obtenu de réponse à la plainte	Est satisfait de la réponse	A parlé à quelqu'un après la dernière VBG subie	A porté plainte après la dernière VBG subie	A obtenu de réponse à la plainte	Est satisfaite de la réponse
Région administrative								
Boké	16,0	5,2	4,4	3,5	7,8	1,4	0,9	0,9
Conakry	34,9	4,8	2,8	2,8	27,6	2,8	1,4	0,9
Faranah	32,9	11,9	8,8	8,2	28,1	1,4	0,7	0,0
Kankan	2,6	0,3	0,3	0,3	18,0	9,6	1,0	1,0
Kindia	20,1	3,6	3,1	2,4	30,9	3,5	3,5	2,5
Labé	6,5	3,5	2,3	2,3	31,7	1,1	1,1	0,6
Mamou	32,4	12,0	5,7	2,7	16,1	0,0	0,0	0,0
N'Zérékoré	29,0	14,3	8,8	7,0	32,0	14,8	9,1	6,2
Milieu de résidence								
Urbain	29,5	5,4	4,0	3,9	25,8	4,0	3,1	2,2
Rural	17,4	7,4	4,5	3,2	23,9	5,8	2,4	1,7
Age								
15-24 ans	18,8	3,7	2,2	1,7	24,9	3,9	1,7	1,3
25-34 ans	25,7	6,5	4,0	3,3	29,7	7,6	4,8	2,9
35-49 ans	23,6	7,9	4,0	3,7	22,4	5,7	2,2	1,8
50-64 ans	22,0	8,8	7,4	5,9	16,5	1,4	1,4	1,4
Statut matrimonial								
Célibataire	22,2	4,9	2,9	2,4	26,2	3,1	1,4	1,4
Actuellement en union	22,0	7,3	5,0	4,2	23,2	5,0	2,6	1,9

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	A parlé à quelqu'un après la dernière VBG subie	A porté plainte après la dernière VBG subie	A obtenu de réponse à la plainte	Est satisfait de la réponse	A parlé à quelqu'un après la dernière VBG subie	A porté plainte après la dernière VBG subie	A obtenu de réponse à la plainte	Est satisfaite de la réponse
En union par le passé	52,4	13,2	5,0	0,0	35,4	12,0	7,1	2,8
Groupe ethnique								
Soussou	24,5	6,1	3,9	3,0	26,5	3,7	3,1	2,6
Peulh	18,5	5,0	2,9	2,2	20,6	1,1	0,9	0,5
Malinké	16,3	3,3	2,1	2,1	21,0	7,0	1,1	0,8
Forestier	44,4	19,8	13,0	10,1	36,0	11,7	5,2	4,6
Autre/ND	16,7	4,3	4,3	4,3	29,7	12,1	10,2	5,0
Niveau d'instruction								
Aucun	17,5	5,8	3,9	3,0	24,1	4,7	2,7	2,1
Primaire	16,6	5,1	3,0	2,1	28,0	4,8	1,9	1,3
Secondaire ou +	29,9	7,4	4,4	3,9	25,0	3,5	1,9	1,3
ND	10,6	7,8	7,8	6,0	21,2	17,3	7,0	3,3
Occupation habituelle								
Ne travaille pas	23,3	4,0	4,0	2,3	22,2	3,6	2,1	1,9
Secteur primaire	16,4	7,2	4,6	3,6	26,0	8,8	4,4	3,2
Commerce	20,6	5,2	2,5	1,8	26,5	3,9	2,3	0,7
Employé	28,7	7,4	5,5	5,5	39,3	1,9	0,0	0,0
Elève/Étudiant(e)	24,9	4,3	2,4	1,8	20,9	3,6	2,1	2,1
Artisanat/Autre indépendant	29,9	10,4	6,7	6,3	26,0	2,2	1,4	0,0
Autre + Inactif/Infirme	28,6	6,4	4,1	3,2	22,7	3,0	0,0	0,0
Ensemble	22,3	6,6	4,3	3,5	24,6	5,1	2,7	1,9

Tableau 31 : Proportion (%) de personnes ayant engagé un recours suite à la dernière violence conjugale subie par sexe selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	A parlé à quelqu'un après la dernière VC subie	A porté plainte après la dernière VC subie	A obtenu de réponse à la plainte-VC	Est satisfait de la réponse-VC	A parlé à quelqu'un après la dernière VC subie	A porté plainte après la dernière VC subie	A obtenu de réponse à la plainte-VC	Est satisfaite de la réponse-VC
Région administrative								
Boké	2,9	0,6	0,6	0,6	6,3	0,6	0,6	0,6
Conakry	25,3	5,8	5,8	5,8	22,7	3,2	2,4	1,2
Faranah	20,7	9,3	9,3	8,5	32,7	5,0	3,9	2,9
Kankan	1,1	0,0	0,0	0,0	25,0	15,6	7,6	5,3
Kindia	18,1	8,0	6,6	4,0	15,8	1,3	1,3	0,0
Labé	3,1	0,0	0,0	0,0	18,9	0,0	0,0	0,0
Mamou	10,0	5,0	3,3	1,6	7,0	0,0	0,0	0,0
N'Zérékoré	17,8	8,5	6,9	4,3	20,9	11,1	10,4	6,3
Milieu de résidence								
Urbain	17,4	3,9	3,9	3,6	18,4	3,2	2,7	1,3
Rural	10,7	5,2	4,3	2,9	18,4	5,9	4,0	2,6
Age								
15-24 ans	18,2	8,1	8,1	6,1	15,7	5,5	3,8	2,4
25-34 ans	13,4	4,6	3,6	2,4	23,2	6,4	5,4	2,7
35-49 ans	11,8	4,1	3,6	2,9	19,8	4,9	2,9	2,3
50-64 ans	13,9	5,4	4,8	3,6	8,2	1,2	0,6	0,6
Statut matrimonial								
Actuellement en union	13,1	4,8	4,2	3,2	18,6	4,7	3,2	2,2
En union par le passé	15,6	0,0	0,0	0,0	16,0	8,8	8,1	2,4
Groupe ethnique								

Caractéristiques sociodémographiques	HOMMES				FEMMES			
	A parlé à quelqu'un après la dernière VC subie	A porté plainte après la dernière VC subie	A obtenu de réponse à la plainte-VC	Est satisfait de la réponse-VC	A parlé à quelqu'un après la dernière VC subie	A porté plainte après la dernière VC subie	A obtenu de réponse à la plainte-VC	Est satisfaite de la réponse-VC
Soussou	20,1	9,3	8,3	6,4	19,8	2,1	1,2	0,4
Peulh	7,7	1,4	1,1	0,8	11,0	1,0	1,0	0,7
Malinké	8,2	2,2	2,2	1,9	24,3	9,9	5,0	3,2
Forestier	24,6	11,4	10,2	6,9	24,0	8,8	8,8	7,3
Autre/ND	11,2	2,8	1,4	1,4	23,7	13,9	12,3	3,6
Niveau d'instruction								
Aucun	10,1	4,9	4,5	3,3	18,4	4,5	3,1	2,2
Primaire	10,7	1,9	1,9	0,9	29,7	7,9	5,8	2,6
Secondaire ou +	18,9	5,1	4,1	3,5	12,0	2,1	1,3	0,6
ND	12,1	6,7	5,3	4,0	15,8	12,4	10,9	5,3
Occupation habituelle								
Ne travaille pas	16,9	3,5	3,5	3,5	13,3	2,7	1,9	1,6
Secteur primaire	11,4	5,8	5,1	3,3	21,7	9,3	7,0	4,3
Commerce	7,5	1,3	0,0	0,0	20,7	2,1	1,6	0,3
Employé	17,1	4,5	4,5	4,5	21,1	2,0	2,0	0,0
Elève/Étudiant(e)	16,9	0,0	0,0	0,0	6,5	7,9	1,9	1,9
Artisanat/Autre indépendant	17,6	7,3	6,6	5,4	23,3	5,1	3,9	1,8
Autre + Inactif/Infirmes	17,3	0,0	0,0	0,0	21,2	0,0	0,0	0,0
Ensemble	13,1	4,8	4,2	3,1	18,4	5,0	3,6	2,2